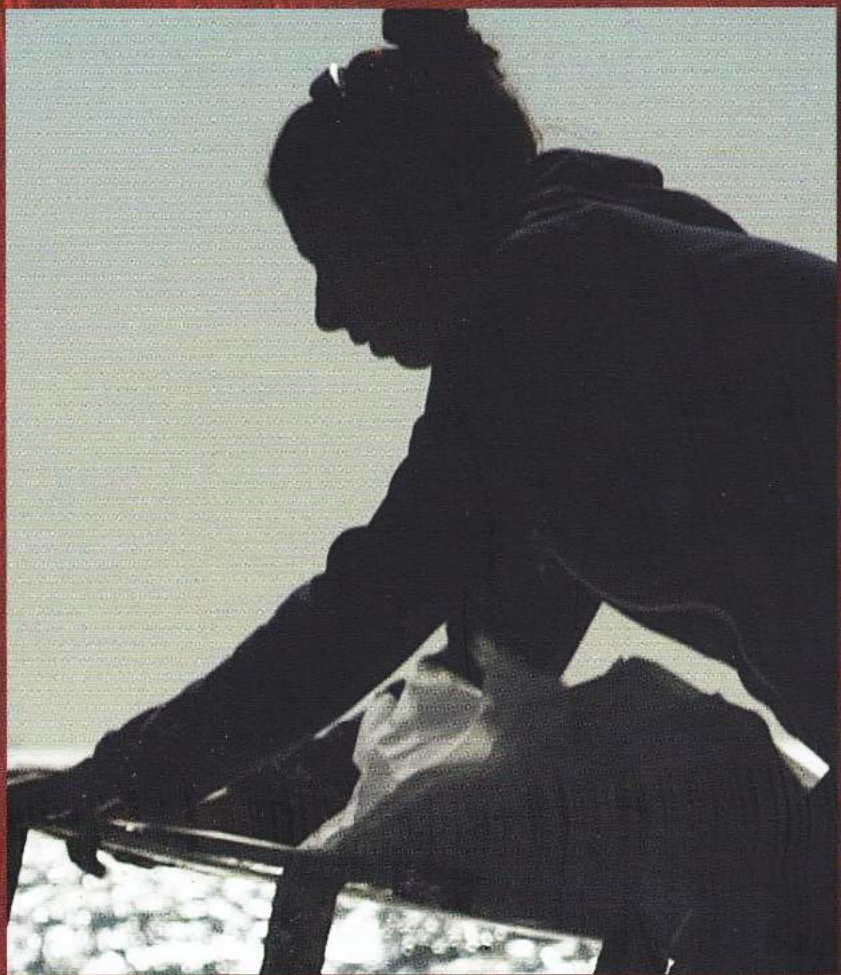


arts **et** lettres

INSTITUT GRAND-DUCAL LUXEMBOURG



Robert L. PHILIPPART

La dernière demeure – les nécropoles de la capitale

Analyser le fonctionnement des cimetières communaux de la capitale jusqu'au lendemain de la première guerre mondiale, relève d'un souci de compréhension de ces lieux progressivement mis sous pression urbanistique. Les concessions étant de moins en moins renouvelées, l'incinération et la dispersion des cendres connaissant un succès en forte progression, l'acquisition de nouveaux monuments funéraires occupant une place infime dans les commandes des marbriers, le temps est venu de réfléchir à ces lieux « encombrants ». Dans les mégaloïles les cimetières en zones centrales sont fermés, supprimés. Comme d'anciennes friches industrielles ou ferroviaires, ce sont devenus d'importantes réserves foncières à valoriser. Ce processus se fait de façon insoupçonné et rentre peu à peu dans les mœurs. Pourquoi une société cosmopolite et nomade devait-elle garder le souvenir de personnes quasi anonymes d'un temps révolu et de la caste autochtone ? L'historien n'a-t-il pas le devoir de montrer les racines et les enjeux de la création des cimetières, pour préparer à la discussion sur la transformation de ces lieux et leur intégration dans l'évolution de la ville ? Aurons-nous encore besoin de cimetières sous la forme donnée au début du XIXe siècle ? Ne vaut-il pas mieux les transformer en parcs ou lieux publics ? Les monuments de valeur de mémoire ou artistique méritent-ils d'être sauvegardés ? Doivent-ils rester en place ou pourront-ils occuper d'autres

emplacements en ville ou suffira-t-il de les compiler dans un musée dit lapidaire ?

Pour être armé pour mener ces discussions, il faut connaître les origines de ces espaces, leur fonctionnement, leur signification. La période de leur apogée, que nous fixons au premier siècle de leur création (1803-1918) est la plus riche en signification. Les monuments et aménagements constituent un patrimoine particulièrement menacé à l'avenir duquel nous devons tous réfléchir, et nous mettre d'accord sur ce que nous voulons décider pour l'avenir. C'est dans cette perspective que ces quelques lignes s'adresseront au lecteur.

Avec plus de 16 700 tombes¹ réparties sur les 13 cimetières de la capitale, nous nous sommes concentrés sur un échantillon de 223 tombes² auquel s'ajoute une analyse de la demande de monuments funéraires commandés au cours des années 1878 à 1919 auprès de la marbrerie Jacquemart qui a bien voulu mettre, en 2012, ses archives à notre disposition.

Du forum à la périphérie

Pour comprendre le cimetière au tournant du XIXe siècle, il faut remonter dans le temps. Au Moyen Âge, et jusqu'au XVIIe siècle, le cimetière était avec l'église le foyer de la vie sociale. Il tenait la place du forum. Les

défunts étaient enterrés *ad sanctos*, c'est-à-dire sous la protection du saint patron de l'église³. Cimetière et église ne formaient donc qu'un.

Ces cimetières n'étaient en rien comparables à ceux réalisés au XIXe siècle. Ils étaient fort modestes, sobrement ornés de petites croix insignifiantes, qui parfois arboraient l'emblème de la famille ou la représentation de la profession du défunt. Ces cimetières disposaient d'un petit coin non béni réservé à ceux auxquels l'Eglise refusait ses derniers secours, tels que les malfaiteurs, ceux qui ne professaient pas la vraie foi et les nouveau-nés décédés avant leur baptême. Une tombe commune recevait les plus démunis, les victimes d'épidémies, les malfrats. L'exiguïté des lieux exigeait souvent qu'au bout de cinq ans, durée nécessaire pour transformer le cadavre en squelette, le défunt fût exhumé et ses restes transférés à l'ossuaire de la paroisse. Sa place au cimetière était aussitôt occupée par un nouveau mort. Les notables, par contre, bénéficiaient d'une dalle, chapelle ou tombe à l'intérieur de l'église⁴. Leur repos éternel y était garanti, alors qu'à l'extérieur, au cimetière, l'inhumation souvent temporaire ne laissait guère de place à un culte individualisé des morts. Nicolas van Werveke souleva ainsi, dans son étude sur les nécropoles luxembourgeoises, que le cimetière au XVIIIe siècle ne rencontra que peu de considération dans la population. Le culte des morts ordinaires n'était pas attaché à leur tombe. Seuls les nobles et dignitaires ecclésiastiques jouissaient de ce privilège. Un rapport de 1750 signale que les cimetières étaient délaissés par la population, que les curés y faisaient paître leur bétail,



■ Cimetière du Fetschenhof : la tombe du malfrat parmi les tombes des citoyens pauvres (photo : JUNGBLUT, Toni, *Geschichten von sieben freidhöfen*, in A-Z, N°8, Luxembourg, 1939)

qu'ils y cuisaient leur pain, coupaient du foin, et que les villageois y faisaient sécher leur linge⁵.

Ce désintérêt des vivants pour les morts serait-il à l'origine de la fermeture des cimetières dans les villes ?

Par son décret général de 1784, l'Empereur Joseph II exigea la fermeture de tous les cimetières à l'intérieur des localités, et l'ouverture de nouvelles nécropoles à l'extérieur des agglomérations⁶. Même en France, l'inhumation dans les églises fut mise en accusation comme à la fois contraire à la salubrité publique et à la dignité du culte. C'est donc la sensibilité naissante pour l'hygiène qui fut à l'origine

de la création de nouveaux cimetières à l'extérieur des agglomérations⁷, mais aussi la densification urbaine qui fit récupérer progressivement les anciennes nécropoles dans son espace de vie pour les citadins.

Déjà le décret de 1782 avait interdit aux dominicains, franciscains et capucins de Luxembourg toute inhumation dans leurs églises ou chapelles. Ce décret exigeait que les enterrements se fassent au cimetière de Notre-Dame et à celui des Bons Malades, tous les deux situés à l'extérieur de l'agglomération. Le droit d'inhumation demeurait réservé aux paroisses de St Nicolas et de St Michel, alors que les couvents et les paroisses de St Jean et de St Ulric avaient perdu ce privilège⁸. Les cimetières à l'intérieur de l'agglomération furent donc fermés.

Voilà que le souci de l'hygiène avait franchi le pas de la séparation entre les morts et les vivants.

La Révolution française poursuivra cette œuvre et enlèvera le cimetière de la tutelle de l'église. Le décret de 1804 confirma, en effet, les règles d'hygiène et de salubrité en rappelant l'interdiction d'inhumer dans les églises, temples, synagogues, hôpitaux et chapelles publiques, et l'obligation d'aménager les nécropoles à une distance de 35 à 40 m au moins de l'enceinte de l'agglomération sur un terrain si possible élevé et exposé au nord⁹. Ils furent généralement installés sur des terrains dont la rentabilité économique était minime. Ils étaient à enclore de murs de 2 m au moins d'élévation. Le cimetière n'est plus un lieu d'inhumation possible, mais le seul autorisé¹⁰, sous réserve de la seule dérogation obtenue pour inhumer les évêques de Luxembourg à la chapelle du Glacis.

Le citoyen n'est plus enterré suivant l'appartenance à une paroisse, mais suivant son lieu de domicile. Des dérogations ne furent accordées que lorsque le défunt disposait déjà d'une concession (familiale) sur un autre cimetière, ou lorsqu'il souhaitait partager la tombe familiale située dans une autre nécropole. Le sort du défunt revient donc aux mains de la commune. La famille et l'Eglise perdent quasiment tout pouvoir sur lui. Le Concordat de 1801 ne remit pas en cause le transfert aux communes de la propriété et de la gestion des cimetières.

Un espace non confessionnel

Le cimetière sera donc un espace neutre ouvert aux différents cultes, voire même aux agnostiques et athées, mais cette unité n'est que d'apparence.

En effet, le décret de l'An XII exigeait que les champs réservés aux différents cultes se distinguent par des entrées particulières, des murs ou haies de séparation¹¹. Les cimetières Notre-Dame et Fetschenhof offrirent ainsi des champs distincts réservés aux protestants et aux catholiques. C'est par une porte en fer qu'on accédait à la partie protestante¹². Ce principe de séparation ne fut levé qu'en 1916, lorsque le Conseil communal se prononça pour le mélange des défunts catholiques et protestants dans un même cimetière et dans une même tombe. L'obligation de séparer



■ Cimetière Belle Vue : tombe Robert Brisach où l'arbre brisé symbolise une mort prématurée (photo Tom Philippart)

des conjoints suivant leur appartenance à l'une de ces deux confessions était en effet ressentie comme inacceptable¹³.

Quoique les édiles de la capitale fussent favorables en 1872 à la création d'un cimetière protestant privé¹⁴, ce projet n'aboutit pas. Ils se référaient à l'exemple qu'avait fourni la communauté juive, lorsque vers 1824 celle-ci ouvrit son cimetière privé à Clausen qui resta en activité jusqu'à l'ouverture, en 1883, du nouveau cimetière juif, également privé, à Bellevue au Limpertsberg. Celui-ci ne sera repris par la ville qu'en 1960¹⁵. Les protestants, par contre, renoncèrent à leur projet et se contentèrent des champs que la ville leur réservait aux cimetières Notre-Dame et Fetschenhof. Notons encore que le culte israélite n'autorisant pas l'exhumation, des conjoints catholiques et juifs ne purent donc être réunis¹⁶. Le statut privé du cimetière juif soumit la gestion de cette nécropole au consistoire israélite, qui décida seul sur les conditions d'inhumation et de paiement¹⁷.

Le cimetière municipal accueillait encore les citoyens athées ou agnostiques, ainsi que toutes les personnes qui auraient préféré se faire incinérer.

Alors que l'Italie autorisa la crémation en 1876, l'Allemagne en 1878, la France en 1887¹⁸, l'Autriche en 1921 et la Belgique en 1932, le Luxembourg, respectueux de l'interdit prononcé à ce sujet par le Saint Office en 1886¹⁹, n'autorisera l'incinération qu'en 1972²⁰. L'appel lancé en 1869 par la grande réunion des francs-maçons, en faveur de l'incinération, n'était pourtant pas resté sans effet au Luxembourg, bien que la fondation de la Société pour la Propagation de l'Incinération ne devint officielle qu'en 1909. Il faut souligner que les discussions sur le crématoire se firent également sur le fond de la pensée hygiénique, de la salubrité et de l'exiguïté des cimetières²¹. La Société pour la Propagation de l'Incinération avait reçu en échange contre 150 actions d'Arthur Daubenfeld un terrain, d'une superficie d'un hectare sis au lieu-dit « auf Geissigt » au sud du village de Merl, pour y aménager le crématoire de Luxembourg pour lequel l'architecte Georges Traus allait dessiner les plans. En 1916, la société se mua en société anonyme, pour assurer la construction et l'exploitation du crématoire. Ce ne fut qu'en 1926 qu'un contrat fut établi entre la société du crématoire et la ville. Or, il fallait encore attendre jusqu'en 1987 pour que le Conseil communal décidât la construction d'un crématoire sur le territoire de la capitale²².

Un lieu public

Le cimetière communal, confessionnellement neutre, devait être agrémenté de plantations²³. Cette disposition révèle que la nouvelle nécropole du XIXe siècle est comprise comme lieu de promenade, ouvert au public. Elle devient un lieu de commémoration individuelle et collective. Située à l'extérieur de l'agglomération, elle renoue avec les lieux d'inhumation de l'Antiquité. Elle devient un jardin public, où le spectacle des tombeaux disséminés parmi les arbres invite le visiteur au recueillement et à la méditation²⁴. Des frênes et des platanes faisaient des cimetières Notre-Dame, des Bons Malades et Fetschenhof de véritables jardins publics où, au cours des premières

années, les tombes n'étaient pas encore réparties en damier²⁵. A l'instar du règlement de police pour le parc municipal, le règlement communal de 1879 sur les cimetières semblait réagir contre des abus marquant le quotidien. Il prescrivait l'accès par l'allée principale, interdit l'escalade des murs et haies de clôture, des grilles et treillages qui entouraient les fosses, et l'accès aux chiens à moins qu'ils ne soient tenus en laisse. Le règlement exigeait un comportement décent en interdisant aux visiteurs de fumer, de monter sur les tombes, de tracer des signes quelconques sur les pierres sépulcrales et les monuments. En 1898, on souhaita encore compléter ces prescriptions par l'interdiction de faire des déprédations aux plantations et de se laisser enfermer au cimetière pendant la nuit²⁶. Le chantier relatif à la construction d'une tombe ou d'un monument devait être situé à l'extérieur du cimetière²⁷. L'aménagement des trottoirs en ville semblait avoir habitué les citoyens à se déplacer sans se salir les chaussures. Ainsi, la boue qui envahit les allées des cimetières, devint rapidement intolérable, et les voies principales furent pavées dès 1896²⁸.

Le souci d'hygiène et de salubrité exigeait que chaque inhumation ait lieu dans une fosse séparée profonde de 1,5 à 2 m²⁹ sur 0,8 m de largeur. Les fosses devaient être séparées les unes des autres de 30 à 40 cm sur les côtés, et de 30 à 50 cm à la tête et aux pieds. L'ouverture des fosses pour de nouvelles sépultures ne fut autorisée que tous les 5 ans.

La mort représente un marché

Si le cimetière postrévolutionnaire est officiellement soumis au principe d'égalité des citoyens et des confessions, il s'agit cependant d'une égalité relative, faisant la distinction entre les occupants des fosses communes et ceux des concessions individuelles, car le décret de 1804 précise que « *lorsque l'étendue des lieux consacrés aux inhumations le permettra, il pourra y être fait des concessions de terrains aux personnes qui désirent y posséder une place distincte et séparée pour y fonder leur sépulture et celle de leurs parents ou successeurs, et y construire des caveaux monuments ou tombeaux* »³⁰. Désormais, le cimetière

n'est plus un dépôt de cadavres, il va servir de lieu de commémoration³¹.

La commune, propriétaire du site, va vendre des concessions. En 1873 et 1874, les recettes annuelles perçues sur celles-ci s'élevaient à 1500 francs³². La concession à perpétuité était soumise à l'approbation du Gouvernement sur base d'avis du Conseil communal, alors que les concessions temporaires étaient accordées sur simple décision du Collège des bourgmestre et échevins. Une partie des recettes en provenance de la taxe perçue sur ces concessions fut directement réservée à la municipalité, sans prescription d'affectation; l'autre partie de la recette devant échoir à des fondations en faveur des pauvres et des hôpitaux dûment agréés par la ville, respectivement par l'Etat. Cette procédure déchargea l'autorité publique dans son soutien à ces institutions sociales.

Les discussions de 1898 prouvent à quel titre la nécropole est devenue un lieu de spéculation immobilière. Les concessions perpétuelles ou temporaires accueillent tous ceux qui ont les moyens de les acheter, sans considération de titre, de notoriété ou de rang social. D'autre part, elles permettent de laisser son nom au cimetière aux côtés de personnages illustres³³. Certains clients de la marbrerie Jacquemart vont jusqu'à exiger que leur tombe soit copiée sur celle d'un personnage pour lequel ils ont porté beaucoup d'estime.³⁴

Le conseil communal tomba en effet d'accord pour promouvoir autant que possible l'acquisition de concessions. Pour toucher un maximum de recettes, la municipalité allait inventer à côté des concessions perpétuelles des concessions temporaires pour 30, respectivement 15 ans. Afin de permettre « aux pauvres » d'en acquérir pour leurs sépultures, le Collège échevinal autorisa des délais de paiement plus ou moins longs pouvant s'étendre jusqu'à 5 ans. De plus, les concessions temporaires pouvaient être renouvelées. En 1898, on inventa même la concession d'un demi-mètre carré pour les enfants, et la grande tombe de 4m² permettant d'enterrer les cadavres par rangées.

La concession perpétuelle ordinaire au cimetière Notre-Dame coûtait 150 frs contre 75 frs aux autres cimetières de la capitale, la concession de 30 ans fut chiffrée à 35 francs au Notre-Dame contre 20 francs ailleurs, et la concession de 15 ans y était fixée à 20 francs contre 10 francs pour l'ensemble des autres lieux d'inhumation. Le pouvoir d'achat semble donc avoir été le plus élevé pour les familles habitant la ville haute, la rue Large et le Limpertsberg, qui étaient les seuls à pouvoir être inhumés au cimetière Notre-Dame. Même la rétribution du fossoyeur y était plus élevée: 100 francs contre 75 ailleurs.

Or, les concessions perpétuelles bloquant durablement l'espace, la spéculation chercha à densifier l'espace disponible. En 1916, la nouvelle maison du fossoyeur de Notre-Dame fut avancée sur la rue longeant la nécropole, de façon à ne pas trop empiéter sur le précieux espace de sépulture³⁵. Même les monuments de commémoration collective ne pouvaient avoir d'emprise sur les allées pour ne point limiter l'espace disponible³⁶. En 1894 déjà, la ville avait fait déplacer 10 tombes au Fetschenhof, dans le seul but d'une « *besseren Ausnutzung des Raumes* »³⁷. Dans cet ordre d'idées, elle y fit abattre un an plus tard 12 arbres séparant les champs catholique et protestant. Cette mesure fournit de la place à une douzaine de nouvelles sépultures. D'autre part, aux Bons Malades, la suppression de 3 frênes donna lieu à autant de lieux d'enterrements³⁸. Toujours dans la même logique, la ville fit procéder à l'alignement des tombes. Pour ce faire, on n'hésita point au cimetière Notre-Dame, en 1896, à déplacer 152 cadavres. On en fit de même aux Bons Malades en 1907³⁹. Une fois la concession temporaire expirée et non renouvelée, la ville réunit les pierres tumulaires en lots pour les vendre au profit de la caisse communale⁴⁰. Enfin, la municipalité doubla ses tarifs pour toute personne ne résidant pas en ville désirant acquérir une concession au cimetière Notre-Dame^{41,42}. Cette mesure permit à la ville de réserver cette nécropole aux habitants de la commune, de limiter les frais d'agrandissements permanents de celle-ci et de n'y accepter que les sépultures des personnes les mieux loties habitant d'autres communes, respectivement l'étranger. A Weimerskirch, l'ancienne commune d'Eich profita en 1889 de l'agrandissement du cimetière

en terrasses, pour encastrer de nouveaux caveaux dans les murs de soutènement⁴³.

Toute tombe dépassant les 2m² allait être soumise à une concession. A Hollerich, comme au cimetière Notre-Dame, certaines familles acquièrent jusqu'à six caveaux d'affilée. La somme réclamée pour la taxe de la concession fut « *assez élevée, et plus ou moins en rapport avec la valeur du terrain même* »⁴⁴. De plus, en 1914, le conseiller Stumper considéra que tous les investissements consentis pour l'agrandissement et l'embellissement des cimetières seraient compensés par les recettes sur les concessions de lieux de sépultures⁴⁵. Pour combler les frais d'entretien, d'aménagement et d'embellissement de la nécropole du Fetschenhof, auxquels la commune de Hamm n'entendait pas participer, malgré la localisation de ce cimetière sur son territoire, la ville envisagea en 1898 de forcer les habitants de cette commune d'y acquérir des concessions⁴⁶. La situation connut son paroxysme en 1918 au sujet du règlement relatif à la nouvelle partie du cimetière Notre-Dame. A l'image de la spéculation immobilière, la ville tint compte de la taille et de l'orientation de la tombe pour calculer ses tarifs. La première rangée des allées principales était réservée à des tombeaux de 6m², tandis que celle des autres allées ne pouvait recevoir que des tombes de 4m². A l'intérieur des enclos, les sépultures simples et doubles pouvaient alterner. Pour les premières rangées des allées, la ville n'accordait que des concessions permanentes. Le prix à l'allée principale fut fixé à 200frs/m², et dans les allées secondaires à 175 frs/m². A l'intérieur des enclos, les concessions pouvaient être permanentes ou temporaires. Le prix de la concession à perpétuité s'y élevait à 150frs/m². D'autre part, les « *façades des pierres tumulaires* » devaient être orientées vers l'allée⁴⁷. Citons à titre de comparaison que le m² de terrain à bâtir à la bifurcation des avenues de la Liberté et de la Gare revenait à l'époque à 70 frs⁴⁸! Un ouvrier employé dans l'industrie, un fonctionnaire d'exploitation ou un employé technique gagnait en 1900 au maximum 3.000 frs⁴⁹.

La bourgeoisie et les classes moyennes pouvaient donc se permettre d'afficher un certain rang social

au moyen de concessions. La marbrerie Jacquemart va jusqu'à accorder le paiement échelonné à certains de ses clients pour l'acquisition d'un monument funéraire⁵⁰. Souvent, un monument est développé en étapes : à la croix et à la plaque funéraire on rajoutera ultérieurement une bordure, un bénitier, une dalle, un décor. La liste des clients comprend des ingénieurs, professeurs, instituteurs, des fonctionnaires, quelques curés, des employés de chemin de fer, et une majorité de commerçants et d'artisans, mais pas d'ouvriers⁵¹.

Le budget mis pour un monument funéraire variait entre moins de 100 frs et plus de 5.000 francs pour une chapelle. La majorité des clients de la marbrerie Jacquemart réserve un budget de 100 à 200 frs par monument comportant généralement trois crochets pour accueillir des couronnes de fleurs⁵².

Au cours des années 1905 à 1907, l'achat de monuments funéraires représente plus de 50 % des commandes passées à la marbrerie Jacquemart. En 1918, ce pourcentage passe à 44,5 %, et en 1919 à 60%, les commandes en fournitures pour bâtiments se développant en parallèle.⁵³

La possibilité d'aménager des caveaux permit d'élever des monuments funéraires plus importants. En copiant le règlement en la matière de la ville de Bruxelles, la ville de Luxembourg avait donné le coup de départ d'envoi pour cette mode. La maçonnerie en briques et la chape en ciment — voilà que les nouveaux matériaux de construction entraient en scène à leur tour — fournissent l'assise nécessaire à des monuments lourds. Le tassement de la terre d'une fosse ordinaire, par contre, n'accordait pas de solidité suffisante aux monuments parce qu'ils n'étaient pas assis « *sur une maçonnerie suffisante pour empêcher toute inclinaison* »⁵⁴.

L'amateur du caveau était donc un client à pouvoir d'achat élevé, généralement intéressé par une concession à perpétuité. La commission des travaux proposa ainsi à la ville en 1918 de faire construire « *un certain nombre de caveaux de réserve* », et d'assurer elle-même la construction des caveaux à céder contre des taxes fixes. La gestion des cimetières devint ainsi peu à peu

une entreprise si importante que la ville dut procéder à la nomination d'un inspecteur des cimetières suivant le modèle allemand du « *Friedhofsverwalter* ». Ce service devait s'occuper de la surveillance de la construction des tombes et caveaux, du service du fossoyeur et du côté esthétique et hygiénique des monuments⁵⁵.

Le service du transport des morts fut confié par la ville, dès 1879, à un entrepreneur privé⁵⁶ par voie de l'adjudication publique. Partout, les comportements souvent indignes des responsables du corbillard conduiront tôt ou tard à une reprise de ce service par la ville elle-même. Ce qui nous intéresse bien plus, c'est que le règlement de la ville sur les cimetières autorisait trois classes d'enterrements. Les taxes des transports en corbillard variaient entre 100, 30 et 10 francs, suivant qu'il s'agissait d'un enterrement de première, deuxième ou troisième classe⁵⁷. Peter Pleyel, dans son étude sur les cimetières de Vienne, souligne que la bourgeoisie du XIX^e siècle voulait rivaliser avec les anciennes pompes funèbres de la noblesse dont elle croyait avoir pris la succession⁵⁸. Le Conseiller Warisse, qui s'indigna en 1898 de cette inégalité devant la mort en réclamant l'institution d'une classe unique pour le transport des défunts, devait finalement accepter que la procédure en place répondait « *au désir de nos concitoyens* » et que ce « *service forme encore une certaine ressource pour la ville* »⁵⁹. Les funérailles et l'érection d'un monument constituent donc les deux facettes d'un même souci de représentation du rang social et de distinction face au principe égalitaire réclamé par l'ancien décret républicain.

Notons que pour la période de 1901 à 1915, les enterrements de première classe avec tous leurs fastes ne faisaient que 2,5 à 5,93 % de l'ensemble des inhumations pratiquées en ville. Les funérailles de deuxième classe représentaient au cours de la même période 37 à 48 %, et ceux de troisième classe, très modestes, 47 à 57 % de l'ensemble des enterrements de la capitale. Il faut souligner que parmi les funérailles de 3^e classe, 39,91 % étaient dues à l'Hospice Central du Rham, qui réunissait depuis 1893 les vieillards pauvres de l'ensemble du pays⁶⁰. En 1915, la ville fit une recette de 7.547 francs sur le seul service du corbillard⁶¹.

Standardisation et conformisme

Au bas de l'échelle, la collectivité déterminait l'aspect du monument funéraire. Elle parvint même à opérer encore une distinction entre les plus pauvres, voire même les marginaux de la société. Au Fetschenhof, croix blanches et croix noires en bois permirent de distinguer par la couleur, les pauvres décédés à l'Hospice Central du Rham (croix blanches) des prisonniers morts dans les prisons du Grund (croix noires). Les soldats décédés au cours de la Première Guerre mondiale eurent droit à leur tour à une croix en bois de couleur noire⁶². L'urgence du moment, la volonté manifeste de réduire les coûts de sépulture pour la ville, respectivement pour l'administration militaire, le grand nombre de décès prévisible, le fait d'être mort loin de sa patrie, l'absence de famille sur place et la volonté d'identifier le soldat comme membre uni à son régiment, expliquent cette conformité de la sépulture militaire.

Cette appartenance à un groupe déterminé se retrouve également exprimée au niveau des tombes non creusées sous la pression de la guerre. Les sépultures des soldats de la garnison sont couvertes de plaques commémoratives, très sobres, mais toutes du même genre. Les tombes individuelles des sœurs hospitalières de Ste Elisabeth au cimetière des Bons Malades sont toutes quasi identiques, et se présentent sous forme de croix latines en schiste. Chacune veille sur plusieurs défuntes, dont les noms se trouvent gravés sur les deux faces. Le motif symbolique de leur ordre en bas relief souligne l'appartenance à la communauté. Les sœurs de la congrégation Notre-Dame, les pères jésuites et les pères rédemptoristes disposent d'une tombe commune surmontée d'un monument reprenant les noms des sœurs et pères défunts.

La société civile n'en est pas moins conformiste. Avec la généralisation de la concession et l'apparition du caveau aux dimensions légalement arrêtées, le monument devint un produit de masse. Face à l'apparition d'une panoplie de modèles de monuments – la marbrerie Jacquemart en propose à elle seule une cinquantaine – le règlement de 1879 en imposa une demande d'autorisation. Le monument devait afficher

l'autorisation de concession à perpétuité ou temporaire. Des plaques en fonte furent fournies à cet effet, et posées par les soins de l'administration communale et aux frais des concessionnaires.

Le règlement de 1879 autorisa d'autre part la plantation d'arbres à haute tige sur les terrains concédés. L'aménagement de la nouvelle partie du cimetière Notre-Dame marque cependant une césure par rapport à cette conception. Le règlement établi pour cet espace exigea de planter de préférence des plantes grimpantes (lierre ou vigne-vierge). Les arbres à haute tige furent finalement interdits, car ils empêchaient la circulation de l'air et endommageaient les tombes voisines. Seule la ville jouissait désormais de l'autorité pour planter des arbres. La hauteur des monuments fut limitée à 2,20 m, les bordures des sépultures ne pouvaient dépasser le niveau du terrain de plus de 25 cm. Les matériaux, ainsi que les inscriptions, furent également soumis à l'autorisation de la ville⁶³. La liste des commandes enregistrées par la marbrerie Jacquemart illustre un conformisme accablant de la bourgeoisie et des classes moyennes, comportement déjà constaté au niveau de l'habitat⁶⁴. Seuls trois modèles de tombes proposés rencontrent la majorité du goût des clients⁶⁵. À partir de 1918, aucun monument ne pouvait plus comprendre des pierres de natures différentes. Notons qu'à l'époque, la marbrerie Jacquemart proposait le choix de 10 sortes de pierres différentes⁶⁶. L'application de plaques commémoratives d'autres couleurs que la pierre même, à l'exception de plaques ou d'ornements en bronze, fut prohibée. La gravure des inscriptions ne fut pas sujette à des objections⁶⁷.

La transformation de la sépulture en véritable monument s'opéra à un moment où la ville terminait ses travaux de démantèlement, où un nouveau type de bâtisses, notamment la villa et l'hôtel particulier, apparaissait. Cette nouvelle catégorie socio-professionnelle qui venait habiter la ville exigeait donc une sépulture digne de son rang social, reflétant ses goûts et son niveau de vie⁶⁸.

Le cimetière devint le lieu de mémoire où l'on représente sa réussite dans le monde ici-bas. Dans

cette nécropole égalitaire, marquée par un grand conformisme des monuments, celui-ci, pour autant qu'il recherchait l'originalité, était le seul moyen de se distinguer du commun des mortels, de sortir de l'anonymat des masses des défunts qui y étaient enterrés. Il instruisait les passants sur la haute personnalité qui, de son vivant, avait si bien réussi. Le monument devint aussi une exhortation aux descendants de réussir aussi bien que l'ancêtre que l'on célébrait là avec fierté. La vanité voulait que certains conçoivent leur tombe de leur vivant, ou qu'ils souhaitent fixer la famille en un endroit précis. Cette attitude rejoignait l'idée de se fixer définitivement en ville. La mention de « veuf / ve » ou de « retraités » ou encore de « rentier » sur les listes de clients de la marbrerie Jacquemart confirme cette observation faite à l'échelle européenne. De même, ces registres confirment l'importance accordée à la sculpture en un endroit central du monument du nom de famille, comme nom de « tribu ». À défaut d'héritiers sur place, c'est la famille résidente à l'étranger qui commande, chez Jacquemart, le monument funéraire au moment du décès de la personne ayant demeuré à Luxembourg⁶⁹.

Cet engouement pour le culte de soi et de la personne est à mettre en relation avec la maîtrise que l'homme croyait avoir obtenue sur sa fécondité et sa mortalité. En un siècle environ, les mesures d'hygiène, les progrès en matière de médecine avaient fini par diminuer le taux de mortalité. Les techniques de production et de transport avaient réduit le nombre des famines qui ravageaient autrefois les campagnes et les villes. En l'absence de famines et d'épidémies, l'homme était parvenu, grâce à une régulation consciente des naissances, à inventer un nouvel équilibre démographique⁷⁰. Le taux moyen de natalité au Luxembourg passa de 37 naissances vivantes pour 1000 habitants en 1841 à 18,4 en 1920. Parallèlement, le taux moyen de mortalité de 21,3 décès pour 1000 habitants vivant au Grand-Duché en 1841, se réduisit à 13,1 en 1920⁷¹. Il est évident que face à cette évolution, la place de l'individu dans la société avait changé. Philippe Ariès souligna encore que le XIX^e siècle était fortement marqué par « une grande révolution de l'affectivité »⁷². L'explosion démographique des villes en raison d'une forte immigration

avait développé l'anonymat qui nie l'importance de l'individu. La division du travail avait par ailleurs créé de nouveaux rapports de force en distinguant le patron et l'ouvrier, le cadre et le technicien. La séparation du lieu de travail et du domicile avait partagé la vie entre deux pôles, celui du travail et celui de la famille. La tombe, en l'occurrence, familiale, cherchait à les renouer. Elle exprimait ainsi la réussite économique, culturelle ou politique du défunt ou de sa famille, ce qui relève du pôle « travail / monde extérieur ». En réunissant dans une fosse commune privée, exclusivement réservée au clan – le caveau familial – les différents membres de la famille, la tombe représente le pôle « famille / monde privé ». Elle souligne également les rapports de force au sein de la famille, car celui qui choisit l'aspect de la sépulture l'impose à son conjoint et à ses descendants.

Le cimetière suit l'expansion de la ville

Pour la période de 1901 à 1915, les rapports administratifs de la ville permettent d'affirmer qu'en moyenne chaque année 42,3 % des enterrements furent effectués au cimetière Notre-Dame, 39,4 % au Fetschenhof, 8,58 % au Bons Malades et 6,66 % au cimetière israélite de Bellevue. 6,66 % des inhumations furent réalisées hors de la ville⁷³.

Les cimetières Notre-Dame et du Val des Bons Malades furent aménagés suite aux décrets de Joseph II de l'an 1782. Le petit cimetière consacré en 1691, contigu à la chapelle du Glacis et jusqu'alors réservé à l'enterrement de certains malfaiteurs, fut agrandi à cette occasion. Il était géré par la paroisse de St Nicolas (ville haute). Celui des Bons Malades, jadis réservé aux lépreux, fut agrandi à son tour pour recevoir les dépouilles mortelles des habitants de l'ancienne paroisse de St Michel⁷⁴.

L'ancien cimetière israélite de Clausen fut aménagé vers 1824⁷⁵. Le cimetière de la communauté israélite, aménagé en pente devant la tour Malakov vers 1824, resta en fonction jusqu'à l'ouverture en 1883 du nouveau cimetière situé en périphérie, à Bellevue au Limpertsberg. Ce dernier, aménagé sur un terrain privé,

également en pente, fut doté en 1912 d'une chambre mortuaire⁷⁶.

L'agrandissement des nécropoles allait de pair avec l'expansion de la ville et de ses services. A l'égard des gares, des infrastructures industrielles, des administrations, ils faisaient partie de ces projets qui consommaient des espaces étendus.

L'agrandissement du cimetière Notre-Dame en 1871 engloba un terrain voisin de 25 a⁷⁷. Le second agrandissement en 1892 en rajoutait près de 45 a⁷⁸ et répartit le cimetière sur les communes de Luxembourg et de Rollingergrund. Cet agrandissement répondit à un besoin de 180 à 200 inhumations par an, et à l'offre annuelle de 30 à 40 concessions. En 1912, la municipalité acquit encore deux terrains, d'une superficie totale de 1 ha 42 a 80 ca⁷⁹ en vue de l'agrandissement du cimetière et de l'aménagement du boulevard projeté par Joseph Stubben, devant contourner le quartier du Limpertsberg en pleine évolution⁸⁰. On voit bien que l'expansion de la ville accorde à cette nécropole jadis éloignée, un emplacement de plus en plus central.

Le second cimetière de la ville, celui du Fetschenhof, situé à l'extérieur de la ville accueillait, outre les défunts des villes basses de la haute Pétrusse, du Grund, de Clausen, du Verlorenkost et de Pulvermuhl, les sépultures des personnes décédées dans les prisons et à l'Hospice Central du Rham⁸¹. Cette pratique lui valut d'ailleurs le surnom de « *Armen und Gefängnisfriedhof* »⁸². Le terrain du Fetschenhof, situé sur le territoire de la commune de Sandweiler, fut acquis en 1832 par la ville dans l'optique de le transformer en cimetière⁸³. Après l'ouverture de la nouvelle prison à l'ancienne abbaye de Neumunster en 1869⁸⁴, le cimetière de Fetschenhof fut agrandi une première fois en 1873⁸⁵. En 1882, la ville y construisit une loge pour le gardien⁸⁶. Comme aux cimetières Notre-Dame et du Val des Bons Malades, l'espace à disposition y fut optimisé en 1894 par le regroupement des cadavres et l'abattage d'arbres. Enfin, une rectification des limites du cimetière permit de gagner encore un peu de place. A la même époque, la nécropole reçut une modeste maison pour le fossoyeur⁸⁸. Les années 1901 à 1903 virent l'aménagement

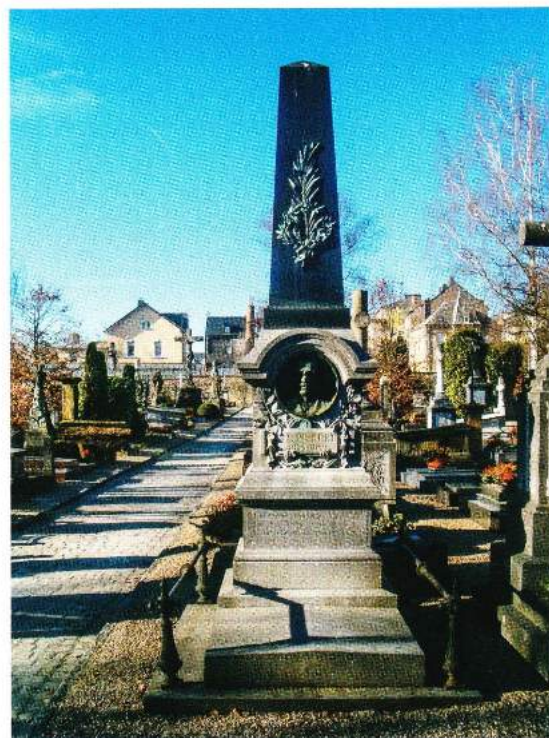
de 8 champs supplémentaires⁸⁹ consommant près de 70 a⁹⁰, et la nécropole fut déjà raccordée à la conduite d'eau⁹¹. Dans un esprit d'urbanisme régulateur, la ville tenait à ce qu'aucun dénivellement entre l'ancienne et la nouvelle partie du cimetière ne se fit remarquer⁹². A cette époque, ce cimetière disposait toujours de sa fosse commune⁹³. En 1914/15, la nécropole fut agrandie pour la troisième fois. Ces agrandissements successifs se firent en raison des besoins notables dus aux nombreux défunts de l'Hospice du Rahm⁹⁴. En effet, ceux-ci occupaient plus de la moitié de la surface disponible. Comme les sépultures des plus démunis étaient gratuites, la ville espérait un soutien financier de la part de l'Etat pour ces travaux d'agrandissements⁹⁵. Les travaux effectués en 1915 prirent encore le caractère de travaux extraordinaires visant à combattre le chômage dû à la profonde crise que représentait la première guerre mondiale⁹⁶. A peine les travaux terminés, on songea en 1919 à un agrandissement supplémentaire.

L'agrandissement du cimetière de Hollerich en 1906 allait intégrer plus d'un hectare en surface⁹⁷! On constatera que ces nécropoles se situent sur des terrains préalablement terrassés et nivelés (Fetschenhof, Bonnevoie, Hollerich, agrandissements du cimetière Notre-Dame, cimetières militaires de Clausen). De même, leur organisation en champs rectangulaires refermant les différentes concessions, traversés par des allées principales, reflétait le plan en damier de la ville. L'urbanisme rationnel et régulateur semble à son tour influencer l'aménagement du cimetière. Des agrandissements en terrasses caractérisent l'aménagement des anciens sites en pente qui pouvaient être maintenus (Bons Malades, Rollingergrund, Weimerskirch). Le cimetière privé de la communauté israélite, également situé en pente, n'est pas aménagé en terrasses, sans doute pour des raisons budgétaires. Enfin, les nécropoles de Hamm et de Neudorf, de Gesange et de Merl, bien à l'extérieur de l'agglomération, reprennent en plus petit cette organisation de l'espace, tout en préservant toutes les caractéristiques d'un cimetière de campagne.

Dans les communes de Luxembourg, Hollerich et Eich, l'aménagement de la nécropole présentait toujours

le même plan en damier, parcouru par une allée centrale⁹⁸. Même les monuments commémoratifs de J.A. Zinnen ou de N.S. Pierret ne pouvaient briser l'alignement des rangées⁹⁹, respectivement du champ. En écoutant Richard Hoffmann, on se rend compte de la grande similitude qui caractérisa l'aménagement de la ville et du cimetière : « *Man strebte (...) peinliche Regelmässigkeit in der Anlage der Gräbergruppen, in den Wegen und Gängen an, welche die einzelnen Gräberpartien teilen. Ja man pflasterte nicht selten diese Wege zwischen den Gräberpartien, und man umschloss die Gräber selbst mit hohen Randsteinen und errichtete über dem Grabe mehr oder minder pomphafte, materialstolze, dabei aber geschmacklose Grabmonumente* »¹⁰⁰.

Le cimetière Notre-Dame fut le premier à être pourvu d'une maison pour le gardien / fossoyeur et



❑ Cimetière Notre-Dame : tombe N.S. Pierret. Enlevé à sa famille, le poète trouve un nouveau lieu de repos dans une tombe à concession à perpétuité, placée en première rangée, laissant le recul nécessaire aux manifestations de commémoration (photo Tom Philippart)

d'une chambre des morts¹⁰¹. C'était la première nécropole à bénéficier d'un fossoyeur résidant, chargé en plus de l'entretien des lieux. Les fossoyeurs des autres cimetières n'avaient « *qu'à se livrer à d'autres occupations* » s'ils n'avaient point de sépulture à préparer¹⁰².

L'extension de la ville en direction du Limpertsberg exigea l'adaptation du cimetière à cette évolution. Du temps de la forteresse, l'entrée principale du cimetière Notre-Dame était située du côté de l'actuelle avenue de la Faiencerie. Désormais, l'entrée et sa grille néogothique furent déplacées vers la nouvelle rue longeant le cimetière, orientées vers la ville¹⁰³.

Pour les habitants de l'agglomération se construisant autour de la nécropole, la vue de la mort devenait intolérable. Il fallait la masquer, car elle représentait

le contraire de la vie. Elle était considérée comme le non-sens, la négation des possibilités de l'individu. Si la vie est synonyme de travail et de cumulation des richesses matérielles, la mort pointe vers l'immatériel, le néant¹⁰⁴.

Ce fut ainsi qu'un mur obstruant la vue fut construit le long de l'avenue de la Faiencerie¹⁰⁵. Les environs firent l'objet d'un programme d'embellissement. Une pelouse bordée d'arbres devait masquer le dépôt des balayures, dont l'aspect « *blesse les sentiments des personnes qui se rendent à ce lieu d'inhumation* »¹⁰⁶. Ces travaux se poursuivirent en 1874 par le remplacement de la clôture en bois du côté nord par un mur en parement. A la même époque, on allait recouvrir les chemins de gravier, comme au parc de la ville¹⁰⁷. Les nouvelles concessions furent orientées vers l'allée principale, de façon à saluer le passant.

Le projet, en 1882, de la construction d'une église à l'emplacement de l'ancienne chapelle du Glacis, mit, un instant, en doute l'existence du cimetière à cet endroit. A l'époque déjà, celui-ci était considéré comme un frein à la spéculation immobilière qui venait de gagner le Limpertsberg¹⁰⁸. L'Etat avait un intérêt particulier à faire construire la chapelle du Glacis à la hauteur du bd Joseph II, prolongé à partir de l'avenue Emile-Reuter. Elle valorisait l'environnement des terrains à bâtir que le gouvernement allait proposer en vente pour la construction de villas¹⁰⁹. Depuis lors, il fallait le masquer encore davantage à la vue du cimetière en l'entourant de plantations. Chose faite en partie dès 1886¹¹⁰. L'agrandissement de 1892 présentait même deux rangées de plantations, des deux côtés de la clôture du cimetière¹¹¹. En 1903, la ville procéda à un réaménagement et à un nouvel ameublement de la morgue¹¹², installée à la maison du fossoyeur. Une table de dissection pour les autopsies y fut installée¹¹³.

En 1914/16, la ville fit également entreprendre, dans le cadre des travaux extraordinaires visant à occuper les chômeurs que la guerre avait produits, l'aménagement des nouvelles parties du cimetière. Ces travaux devaient relier les nouveaux champs d'inhumation à la conduite d'eau.



□ Cimetière Notre-Dame: tombe Barbe Virginie Reuter: la croyance catholique s'exprime par une panoplie de symboles chrétiens ou de cultes précis, comme celui apporté à la Sainte Famille et promu par les pères Rédemptoristes. Cette statuaire est réalisée en terre cuite, et est produite par les ateliers de Villeroy & Boch à Mettlach

Le souci de rentabiliser au maximum l'espace interdit l'aménagement du cimetière Notre-Dame en parc¹¹⁴ suivant les modèles étrangers. On se contenta plutôt de paver la nouvelle allée principale et de la border d'arbres. Il ne fallait pas investir dans des infrastructures qui ne seraient sollicitées par les foules que le jour de la Toussaint, s'était exclamé le conseiller Housse en 1916 au Conseil municipal¹¹⁵.

La monumentalité et la richesse des monuments funèbres exigeaient finalement la construction d'une morgue digne de ce cimetière bourgeois. La nouvelle construction à élever sur l'emplacement de l'ancienne maison du fossoyeur devait réserver le rez-de-chaussée à la morgue et à deux loges de déshabillage pour le clergé catholique, respectivement protestant officiant aux enterrements, une salle d'autopsie avec bureau adjacent pour les médecins, et des toilettes publiques¹¹⁶. Le premier étage devait être réservé au logement du gardien / fossoyeur. Comme l'édifice projeté en 1912 et 1916¹¹⁷, et réalisé en 1917/1918 devait occuper une surface de 160 m², soit plus du double de l'ancienne morgue, et qu'on ne voulait perdre de superficie à concessions, l'immeuble devait faire emprise sur la rue bordant le cimetière, brisant ainsi l'alignement de cette voie de communication. *« Cette dépense (34 000 francs) pourrait paraître exagérée. Toutefois si l'on tient compte des sacrifices considérables que nos concitoyens s'imposent en fait de monuments funéraires, on doit avouer que nous sommes encore bien loin de marcher de pair avec eux en l'occurrence. D'autre part, cette circonstance réclame un sacrifice de la ville qui ne sait plus se contenter d'un immeuble sans prétention aucune comme l'est celui existant¹¹⁸ »*. En raison de la flambée des prix, le projet adopté ne comprit qu'une seule salle pour le clergé officiant, et la salle de dissection projetée fut supprimée, car une telle pièce existait déjà au laboratoire bactériologique¹¹⁹. La nomination d'un inspecteur des cimetières devant être logé dans la nouvelle maison du fossoyeur conduisit à la construction, en 1918, au bout de la nouvelle allée principale, d'une chapelle ardente avec deux salles pour le clergé catholique et protestant. Ce fut l'unique cimetière de la ville à disposer d'une construction du genre, le cimetière de Hollerich ne disposant que d'une petite chapelle néogothique¹²⁰.

Un haut lieu politique

Si le cimetière permet, grâce aux tombes individuelles et individualistes, de perpétuer le « soi » du trépassé, la mort du « toi » est vécue individuellement et collectivement comme un arrachement, comme une brisure. Elle est ressentie comme une transgression, qui enlève l'homme à son environnement social et professionnel, qui laisse un vide que rien ne saurait combler¹²¹. Comme elle a foi en elle-même, la société ne peut admettre qu'un individu qui a fait partie de sa propre substance, soit perdu pour toujours. La vie doit garder le dernier mot¹²².

Commémorer est une manière de se souvenir, et de là se pose la question du rapport à un passé collectif dans le rappel à soi de ce qui a disparu. C'est aussi délivrer un message au cours d'une opération de transmission et de communication, dont le monument est souvent le lieu central. Celui-ci ne serait qu'un assemblage de pierres s'il n'existait pas autour de lui une liturgie, des pèlerinages, des rassemblements, s'il n'était pas construit socialement. Ces lieux rassemblent les amis, les autorités et les foules qui viennent honorer ceux et celles qu'ils ont admirés. En déposant des gerbes, en brandissant les drapeaux, en tenant des discours, ils portent témoignage de leur amour et célèbrent leur foi dans l'idéal et les valeurs que le défunt incarnait à leurs yeux. Ce faisant, ils tendent à rendre certains personnages encore plus grands dans la mort que de leur vivant¹²³. Toute cette célébration de la mémoire se fait en présence du corps du trépassé. Une familiarité avec l'usage des premiers chrétiens de célébrer la messe sur le tombeau des martyrs, renfermant leurs reliques, est manifeste dans ce monde laïc¹²⁴.

Cimetière et monument représentent donc un lieu de souvenir à caractère sacré, un lieu constitutif d'une mémoire avec valeur de remémoration intentionnelle. Ils font partie de la construction de l'espace politique.

Un lieu de commémoration collective

Les monuments érigés en honneur du compositeur Jean-Antoine Zinnen, de l'écrivain Nicolas Steffen

Pierret, du capitaine Guillaume Weydert à l'origine du plan en cuivre de la forteresse, occupent des emplacements de choix dans la première rangée du cimetière Notre-Dame, proches des entrées principales. La tombe du Ministre d'Etat Paul Eyschen occupe également un emplacement de choix visible de loin. Celle du compositeur Laurent Menager se trouve placée en axe de perspective du cimetière du Val des Bons Malades¹²⁵. Leurs tombes ne peuvent passer inaperçues, car elles doivent instruire, communiquer au passant les valeurs que leurs morts incarnent. Ce faisant, le cimetière devient un haut lieu politique. Leurs monuments attirent dans leur sillage une clientèle friande de l'opportunité d'occuper une tombe proche d'une célébrité. Les tombes délimitaient l'espace sacré entourant sa tombe et garantissaient le recul nécessaire aux grands rassemblements. La possibilité « d'approcher » cette célébrité, de devenir son voisin pour l'éternité permettait de partager avec lui les valeurs qu'il incarnait.

Outre l'érection d'un monument par une collectivité, nous recétons trois façons d'honorer une personnalité.

L'entretien de la tombe particulière par la collectivité

La ville honore en 1918 une douzaine de bienfaiteurs et célébrités par l'octroi de concessions gratuites, l'entretien de leurs tombes et l'apposition d'une plaque commémorative. Au cas où leur monument devenait caduc, elle le remplaçait par un même type de monument commun à tous les personnages à honorer. La municipalité se chargeait de la rédaction de l'épithaphe. Les tombes des bourgmestres et échevins repris par la ville devaient, par ailleurs, être couronnées des armes de la ville. Pour les abbés, le monument devait représenter un calice avec la sainte hostie, et porter la mention « la ville reconnaissante »¹²⁶.



□ Cimetière du Val des Bons Malades : tombe « Souvenir français » ; l'ingénieur Oscar Bélanger et le gantier Gabriel Mayer érigèrent ce monument en honneur de soldats français décédés à Luxembourg suite à des blessures obtenues dans la guerre franco-allemande (photo Tom Philippart)

L'érection de monuments de commémoration collective

Le traumatisme des guerres trouve son reflet également au niveau des cimetières.

En 1874, sur initiative privée de deux Français, l'architecte Oscar Bélanger et le gantier Gabriel Mayer^{127 128}, un monument fut érigé au cimetière des Bons Malades à la mémoire de 12 soldats français de la guerre franco-allemande, décédés à Luxembourg. Érigé par voie de souscription, ce monument¹²⁹ devait manifester les liens d'amitié entre la France et le Luxembourg. L'inscription « Souvenir Français » rappelle le nom d'une association nationale française dont le but était de conserver la mémoire des morts pour la France, de veiller à l'entretien de leurs tombes et de rappeler que l'Alsace et la Lorraine étaient bien françaises¹³⁰. Ce monument, érigé dans un pays politiquement neutre, faisant partie de l'espace économique allemand, se voulait une exhortation aux Luxembourgeois de veiller à ne pas subir le même sort que la Lorraine. Ne pouvant agir de façon officielle, la connivence des autorités communales pour le projet fut cependant manifeste, car unanimement, ils accordèrent la concession gratuite, renouvelable tous les 15 ans¹³¹.

L'urgence du moment et des raisons de facilité exigeaient que les soldats français et allemands¹³², décédés au Luxembourg au cours de la première guerre mondiale, fussent d'abord réunis sur un cimetière central et militaire, à Clausen. La création des cimetières militaires répondait aux exigences du décret de 1804 d'aligner mort militaire et civile. Le courant individualiste et le refus de l'anonymat de la



■ Cimetière militaire franco-allemand. La tombe individuelle remplace la fosse commune. Avant la fin de la guerre de 1914, les soldats ennemis se partagent une même nécropole (photo : MERSCH, François, Luxembourg, Belle Epoque, guerre et paix, Luxembourg, 1978)

mort militaire exigeaient l'aménagement de sépultures individuelles. Le cimetière militaire immortalisait le régiment que l'ennemi avait anéanti¹³³.

A la fin des hostilités, les soldats ennemis furent séparés, et le cimetière de Clausen fut désormais réservé aux soldats allemands. L'administration militaire allemande honora leur mémoire par une stèle commémorative « *Weltkrieg 1914-1918 // Unsern 195 gefallenen Frontkameraden zum ehrenden Gedenken errichtet* »¹³⁴. Les vainqueurs eurent droit au mausolée comprenant la tombe du légionnaire luxembourgeois inconnu¹³⁵. Ce monument fut érigé en 1919 au cimetière Notre-Dame, la plus noble des nécropoles grand-ducales. La communauté enterrait ici une dépouille vénérée qui portait témoignage du devoir national accompli jusqu'au don de soi¹³⁶. Le monument fut inauguré en 1924 en présence du Président de la République Française.

Des monuments en mémoire des raids aériens de 1918 ont été érigés en 1922, respectivement 1924, au cimetière de Bonnevoie, respectivement sur le lieu du drame à Clausen. Ils sont érigés à proximité des lieux d'inhumation, respectivement sur le lieu de la mort, mais ne requièrent pas de présence de corps¹³⁷. Passés de la mémoire « chaude » à la mémoire « froide », la phase de « deuil » était accomplie. L'érection de ces monuments locaux traduisit la volonté de patrimonialisation de

ces événements tragiques, que l'on pouvait désormais aborder sous un angle nouveau¹³⁸.

Un modeste monument placé à l'ancien cimetière de la garnison, à Clausen, rappelle une bonne trentaine de noms des soldats, victimes du choléra qui sévit dans l'ancienne forteresse en 1866¹³⁹.

Les cimetières Notre-Dame et des Bons Malades conservent encore des monuments collectifs érigés en l'honneur de certaines personnalités que des organisations culturelles privées élevaient au rang de célébrités nationales. La répartition de ces « héros » sur les cimetières est conforme au règlement qui prescrivait l'inhumation suivant le domicile. Le poète N.S. Pierret (1833-1899)¹⁴⁰, le Ministre d'Etat Paul Eyschen (1841-1915), ou encore Laurent Menager (1835-1902)¹⁴¹, furent inhumés au cimetière du quartier de la ville qu'ils habitaient. Ont été rapatriés au cimetière Notre-Dame, Jean-Antoine Zinnen (1827-1898), exhumé à Paris et Guillaume Weydert (1836-1903) qui fut enterré à Useldange, ainsi que les soldats français enterrés à Clausen.

Les cimetières de Hollerich et de Bonnevoie n'honorent la mémoire que de personnages locaux, la municipalité de Hollerich ayant réservé sur ses cimetières des concessions gratuites pour les curés et les sœurs de la doctrine chrétienne ayant œuvré dans cette commune¹⁴².

La mort de Jean-Antoine Zinnen allait déclencher un mouvement d'érection de monuments en honneur des compositeurs et écrivains de langue luxembourgeoise et d'historiens ayant œuvré en faveur de la consolidation du jeune sentiment national. Celui érigé en honneur d'Edmond de la Fontaine et de Michel Lentz, à la place d'Armes, marque le paroxysme du mouvement. Trois à quatre ans après leur décès, J.A. Zinnen, N.S. Steffen, L. Menager, G. Weydert furent exhumés de leur tombe familiale et réinstallés dans une tombe obtenue sur concession gratuite, et érigée par les sociétés engagées pour le maintien de leur mémoire¹⁴³. En 1911, la ville reprit la tombe du poète Michel Rodange (1827-1876)¹⁴⁴. En 1917, le premier Ministre Paul Eyschen

(1841-1915) bénéficia à Luxembourg d'une tombe officielle et monumentale¹⁴⁵. Le cimetière est une galerie des illustres où la nation entretient la mémoire des grands hommes¹⁴⁶.

L'érection d'un monument en l'honneur d'un personnage illustre ou d'un bienfaiteur exprime une emprise directe de la collectivité sur la personne défunte, qui va jusqu'à réclamer le corps comme objet de vénération. Les familles de Jean-Antoine Zinnen, de Nicolas Steffen-Pierret, de Guillaume Weydert et de Laurent Menager autoriseront ainsi l'exhumation et céderont le corps de leur défunt à la collectivité qui lui érige un monument en son honneur et à un emplacement de choix^{147 148 149}. Pour Paul Eyschen, la situation était plus facile, comme célibataire¹⁵⁰.

Le corps du défunt acquiert valeur de symbole, et ce geste, bien qu'à l'échelle locale, n'est pas sans rappeler que sous les première et troisième Républiques, le transfert des corps des grands hommes au Panthéon est institué¹⁵¹.

L'action menée comporte toujours la mention « nationale » ni de l'assemblée des Députés, ni du Gouvernement, ni même du collège échevinal. Leur rôle se limite à la cession d'une concession gratuite et à l'entretien du monument.

Les associations de musique et de chant, réunies au sein du « *Allgemeiner Luxemburger Musikerverein* » devenu en 1891 le « *Adolpheverband* », tinrent à honorer leurs fils. Léon Metz, président d'honneur de l'Adolpheverband, prenait en charge l'organisation des cérémonies, de la souscription des fonds et de l'érection des monuments de Zinnen et de Menager en 1902, respectivement 1905. L'engagement politique ou idéologique de la personne à glorifier a eu son poids aussi : Joseph Junck, grand maître de la Loge maçonnique, s'engagea pour le transfert des cendres de J.A. Zinnen et de Guillaume Weydert à Luxembourg^{152 153}. L'avocat et conseiller communal socialiste, Luc Housse, présidait le « Comité de l'œuvre N.S. Pierret », alors que le « *Luxemburger Wort* » se taisait sur le projet¹⁵⁴. Les cérémonies d'inauguration

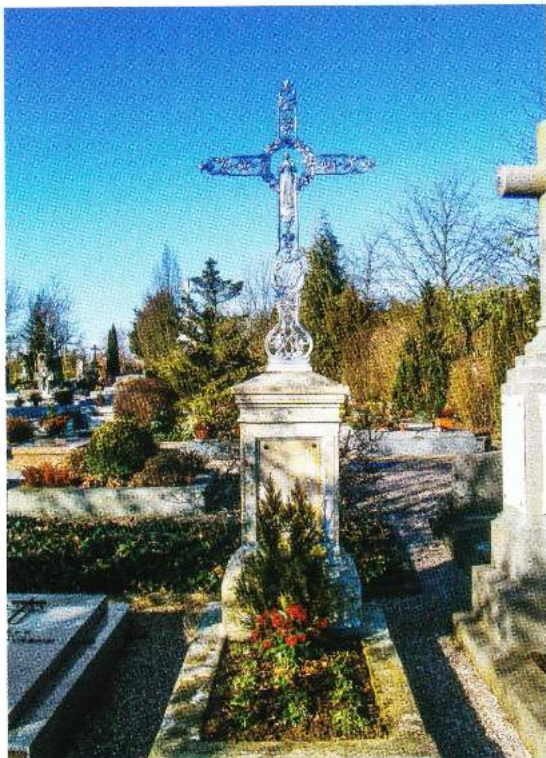
furent célébrées avec fastes, mise en place gradins, drapeaux, foule d'adeptes, quelques officiels^{155 156 157}. Les socialistes Luc Housse et Jean-Pierre Probst, qui étaient respectivement bourgmestre et échevin de la capitale, avaient renouvelé dans les années 1917 à 1920 la concession au cimetière du Val des Bons Malades, et entretenu la tombe¹⁵⁸ de prétendus communards morts à Luxembourg¹⁵⁹. La concession initiale limitée à 15 ans pour la tombe de Joseph Junck, grand maître de la Loge maçonnique, est régulièrement renouvelée jusqu'à nos jours¹⁶⁰.

Le décès inopiné du Ministre d'Etat Paul Eyschen¹⁶¹, en 1915, laissa le pays stupéfié et bouleversé. Eyschen était considéré comme « *l'homme vers qui convergeaient en l'heure actuelle toutes les espérances pour l'avenir de notre petite patrie* » (Gustave Adolphe Liesch). Suite aux obsèques nationales, Eyschen eut au cimetière Notre-Dame une tombe aménagée en jardin avec au centre une plaque commémorative¹⁶². Ce ne fut qu'en 1917 qu'il bénéficia du monument représentatif toujours en place¹⁶³. Suite à son décès, le Gouvernement connut une crise grave qui mena à sa dissolution¹⁶⁴.

Le témoignage de sympathie apporté à la tombe particulière.

Certaines tombes portent une plaque ou une inscription posée par des amis, confrères, ouvriers, ou petites collectivités pour témoigner de leur attachement au défunt. La tombe est un lieu sacré, intime et privé, qu'on n'ose guère toucher. Dans la plupart des cas, elle n'est pas réservée au seul personnage à honorer, mais à toute sa famille. La tombe privée n'est ni lieu de pèlerinage collectif, ni lieu de rassemblement. C'est un lieu privé de souvenir, d'expression intime du chagrin que cause la mort pour les survivants.

Et pourtant, si la collectivité attachée au défunt est suffisamment importante, elle n'hésite pas à partager officiellement le deuil de la famille et, au même titre que celle-ci, intervient dans l'aménagement de la tombe privée pour témoigner de sa reconnaissance. C'est l'effort exceptionnel qui est honoré, au niveau de l'exercice de la profession ou d'un engagement privé. La



■ Cimetière du Festschenhof : tombe Adam Wagner ; l'art funéraire devient un produit industriel fourni par les fonderies locales (Corneau Frères de Charleville) (photo Tom Philippart)

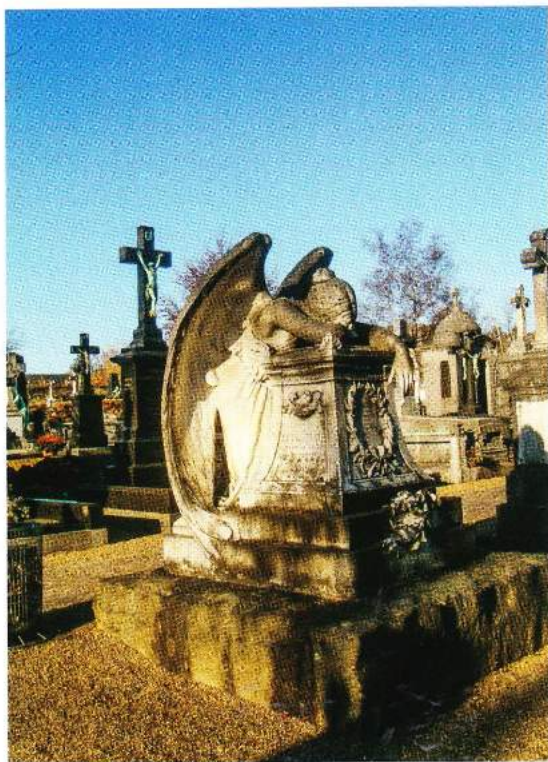
valeur de l'homme se définit donc par ses prestations, par le service qu'il rend à autrui.

Les « *ouvriers reconnaissants* » des usines de Rumelange-Ottange honorèrent à l'aide de cette inscription leur patron, Charles Martha¹⁶⁵. « Les élèves et amis reconnaissants » du professeur Nicolas Martha rappellent sa mémoire en apposant une plaque le qualifiant de « *citoyen éclairé* », et vantant son engagement comme fondateur de la Caisse d'Épargne et son dévouement à sa carrière de professeur¹⁶⁶. Au cimetière de Neudorf, la tombe de l'instituteur J.M. Bourkel (1814-1895), porte une plaque avec une prière tirée de la liturgie des morts, « *und das ewige Licht leuchte Ihm* », offerte par le curé Martens de Beckerich, un ancien élève du défunt¹⁶⁷.

L'engagement sportif suscita à son tour la reconnaissance. Au cimetière Notre-Dame, la *Société de Gymnastique* rendit hommage à Achille Boucon¹⁶⁸, et à Bonnevoie, ce furent « *les gymnastes luxembourgeois* » qui rendirent hommage à Pierre Hentges (1853-1913)¹⁶⁹. En 1918, pour des raisons d'esthétique et d'harmonie, la ville allait prohiber dans la nouvelle partie du cimetière Notre-Dame la pose de plaques commémoratives d'autres couleurs que la pierre du monument funéraire, à l'exception des plaques en bronze, les collectivités n'ayant qu'à graver leur message dans la pierre¹⁷⁰.

Art industriel ou création artistique ?

La mort représentant un marché, l'art funéraire va se standardiser, s'industrialiser et de ce fait s'internationaliser. Préfabriqué, le monument représentait un assemblage généralement de 5 à 10 pièces, facile à monter pour 1 à 3 personnes. Si le caveau donnait



■ Cimetière Notre-Dame : illustration parfaite du deuil avec l'ange protecteur en position de pleureuse, laissant tomber le bouquet de fleurs symbolisant la vie trop brève (21 ans) de la défunte

une forte assise, les poutrelles en acier rajoutaient à la solidité du monument.

Les pompes funèbres locales, voire même les sculpteurs locaux¹⁷¹ commandaient des monuments funéraires qu'ils n'avaient qu'à assembler sur place¹⁷². La marbrerie Jacquemart fut aussi un dépositaire de pierres brutes, qui assurait le sciage de celles-ci et la sculpture. Elle était établie à proximité du chemin de fer qui l'approvisionnait en matières premières, alors que les sculpteurs Mergen et Weisgerber avaient leurs ateliers près du cimetière Notre-Dame.

L'entreprise exportait aussi des monuments funéraires jusqu'à Trèves, Metz, et devient même un important fournisseur du revendeur parisien d'art funéraire P. van Dyck.¹⁷³ Les clients peuvent choisir entre plus de 50 types de monuments présentés dans les catalogues de Gessler (Kleinried), Galvano de Geisslingen (Baden Württemberg), de la compagnie Flinck, ou de Kreuzer & Böhringer de Lindenfels (Hesse). L'Union douanière avec l'Allemagne semble ici également avoir orienté les coopérations commerciales. Quelques monuments sont exposés à l'entreprise, d'autres sont représentés par des photos ou des dessins. Les chapelles, au prix de plus de 5.000 francs, ne sont pas disponibles sur catalogue, et dessinées à partir de 1905 par l'architecte Pierre Funck, sans doute sur l'exemple de photos. On en compte seulement 14 en ville. Quelques monuments sont spécifiquement conçus sur un modèle que le client a pris en référence sur un des cimetières locaux, ou en référence à la tombe d'une personnalité qu'il estimait, et dont il se jugeait digne de s'offrir un monument équivalent.

Une fois un type de monument choisi, le client pouvait en faire varier la taille et choisir entre les différents matériaux qui devaient le composer: l'épithaphe pouvait être gravée dans la pierre elle-même, ou en lettrage doré sur une plaque de marbre blanc ou en verre noir à apposer, suivant le budget à disposition et le goût de la personne. Le Christ appliqué sur la croix pouvait être en bronze, en zinc ou en biscuit. L'option du bénitier ou de la bordure était facultative, tout comme le choix d'un décor spécifique et symbolique (ex. couronne, palme



□ Cimetière Notre-Dame : tombe famille Heintz ou comment s'inspirer des fontaines de la Renaissance pour créer un art funéraire destiné à l'extérieur (photo Tom Philippart)

de victoire) également disponible sur catalogue, ou encore l'ensemble des symboles liés à une confession particulière. Ceci explique par exemple que les cimetières israélites présentent largement le même type de monuments funéraires que les cimetières chrétiens. La croix du Christ est échangée contre une urne voilée ou l'étoile de David. En 1918/1919, la tendance à l'embellissement de la tombe allait en faveur de jardinières, mais aussi de porte-couronnes au décor de rosaces. Tout était standardisé, la création se limitant à l'exercice de composition d'assemblage de différents éléments. En cas de transformation d'une tombe, Jacquemart s'engageait à reprendre les anciens éléments. La marbrerie offrait aussi le service de simple nettoyage de la tombe.

Le choix des matériaux fut tributaire du goût de l'époque et des possibilités financières. Les monuments les plus anciens recensés aux cimetières Notre-Dame,

Hollerich, Bonnevoie, Weimerskirch et Fetschenhof, Bellevue et Clausen, remontant à une époque antérieure à 1880, présentent des tombes en grès du pays. Mais cette pierre étant peu résistante à l'érosion, maint propriétaire allait la couvrir d'une couche protectrice de peinture à l'huile.

Dans les années 1905 à 1920, la grande majorité des clients de Jacquemart opte pour un monument en granit belge avec croix en marbre blanc au Christ en zinc bronzé ou en biscuit, la demande du modèle du sarcophage reste limitée¹⁷⁴.

Les 10 types de pierres importées de l'étranger¹⁷⁵ étaient bien plus résistants à l'érosion et nécessitaient moins d'entretien que la pierre locale. Le souci d'ériger des monuments en pierre de taille locale semble avoir été moins répandu que pour la construction d'immeubles, à l'exception de la tombe du Ministre d'Etat Paul Eyschen. La pierre d'Ernzen devait rappeler l'importance qu'il accordait à la défense de cette matière première, et montrer aux passants la beauté de ce matériau de construction¹⁷⁶.

Les produits industriels, la fonte et la terre cuite, firent à leur tour leur entrée au cimetière, mais leurs exemples demeurent rares. Le cimetière Notre-Dame et celui des Bons Malades conservent deux tombeaux, dont la statuaire est le produit industriel des usines Villeroy & Boch de Mettlach¹⁷⁷. Au Fetschenhof, la croix en fonte couronnant la tombe d'Adam Wagner, décédé en 1905, a été fournie par les usines Corneau Frères de Charleville. Les croix en fonte, dont l'entretien doit être régulier, demeurent rares, mais sont présentes sur toutes les nécropoles. Aux cimetières plus populaires de Bonnevoie, de Hollerich et des Bons Malades, certaines tombes ont été réalisées en béton armé recouvert de terrazzo. Celle de Jean-Pierre Brymeyer, à Hollerich, présente par exemple une croix en béton



□ Cimetière Notre-Dame :
tombe Lefèvre-Erpelding et la chapelle
en miniature dessinée par l'architecte
Pierre Funck (photo Tom Philippart)

armé posée sur un socle en grès. Ce fut vers 1910 que le granit brut se manifesta autant que le marbre poli. La croix salvatrice, sculptée sur la pierre brute, semble se dégager tout naturellement de sa matière première. Le souci de valorisation de l'artisanat face à la production industrielle se manifestait donc également au niveau de l'art funéraire. Il fallait réagir contre ce que Georg Jakob Wolff appelait «*die verletzte Schablonenhaftigkeit der Fabrikware*»¹⁷⁸, qui concernait tant de monuments funéraires.

Le sculpteur Jean-Baptiste Blaise, connu pour ses sculptures à l'hôtel de la Caisse d'Épargne, réagit fermement contre l'art funéraire industrialisé. Son « projet-exposition » pour un monument funéraire allait décorer sa propre tombe au Bons Malades. Réalisé en granit et en marbre, ce monument mettait à l'honneur tant l'esprit créatif que le savoir-faire de l'artisan. Ce que l'on prêchait pour l'architecture en général devait trouver son reflet au niveau de l'art funéraire¹⁷⁹. Si de nombreux sculpteurs se comportent en revendeurs des monuments de la marbrerie Jacquemart, d'autres, comme Haal, Hanriot, Jinay, Guérin ou Kersel, demandaient à cette marbrerie de réaliser des monuments suivant « leurs dessins ». Ce ne furent pas toujours des œuvres uniques, comme ces monuments pouvaient être copiés à leur tour¹⁸⁰.

Ce choix en appelait un autre, à savoir celui du client qui a réfléchi sur sa propre mort. Nous croyons pouvoir affirmer que certains allaient jusqu'à concevoir leur tombe suivant leur propre goût, surtout qu'il s'agissait le plus souvent de la mise en place d'une tombe familiale valable pour plusieurs générations, et revêtue du symbole de représentation du clan, de la tribu. La concession était certes obtenue contre paiement d'une taxe, mais la parcelle restait la propriété de la ville. Elle n'était donc pas un bien commercial. On pouvait la transmettre par voie d'héritage, mais on ne pouvait

l'aliéner. On peut donc bien concevoir la tombe dans la durée, « à perpétuité ».

Sur 223 tombes sélectionnées, nous avons pu identifier les concepteurs et sculpteurs de 57 monuments funéraires, soit 25 %.

S'il semble logique que l'architecte ou le sculpteur conçoivent leur propre tombe ou celle de leur famille¹⁸¹, il est aussi évident que les monuments funéraires érigés à la gloire de certaines célébrités soient également l'œuvre d'architectes et de sculpteurs réputés. C'était aussi un moyen de les honorer.

Le monument funéraire de N.S. Pierret fut ainsi l'œuvre de l'architecte Clement¹⁸². Celui érigé à l'honneur de J.A. Zinnen fut conçu par l'architecte H. Vildieu-Zinnen, travaillant à Hanoi¹⁸³. Georges Traus, membre du Comité pour l'érection d'un monument pour Laurent Menager, honora ce compositeur en concevant sa tombe¹⁸⁴. L'architecte de l'Etat Sosthène Weis signa la tombe de Paul Eyschen, avec qui il avait longtemps collaboré. Le bureau d'architecture Joseph Nouveau et Léon Muller avait gagné le concours¹⁸⁵ pour l'érection du monument en honneur du soldat français au cimetière Notre-Dame. Nous pouvons admettre qu'Oscar Bélanger, comme initiateur du monument en honneur des soldats de la guerre de 1870, en fut l'architecte. L'architecte Pierre Funck dessina la tombe de son beau-père, l'architecte de la ville Jean-François Eydt¹⁸⁶ et celle de Charles Simons, président de la Banque Internationale à Luxembourg pour laquelle il avait déjà dessiné le siège.

Le sculpteur Th. Mergen¹⁸⁷ semble avoir été l'artisan commerçant le plus apprécié de l'époque. Pas moins de 17 tombes, sur les 57 dont nous avons pu identifier le sculpteur portent sa signature. Le marbrier Jacquemart, qui avait établi ses ateliers près de la gare, où étaient déposés le marbre et le granit qu'il travaillait, a pu être identifié à 9 reprises. Jean Weisgerber a été recensé 5 fois, tout comme Jean Mich. Ce sculpteur de renom, qui s'était déjà distingué par ses sculptures à l'hôtel des Postes et de la Caisse d'Epargne, avait été engagé pour couler en bronze les effigies et bustes

de notables. Nous retrouvons ainsi sa signature sur les tombes de Laurent Menager, de l'historien Eugène Wolff, de Nicolas Martha et du consul américain Ernest Derulle. Le sculpteur Meyer de Luxembourg-Gare a pu être identifié sur trois monuments, dont ceux en honneur du capitaine Weydert au cimetière Notre-Dame et de l'architecte de l'Etat, Charles Arendt, au Fetschenhof. D'autres sculpteurs locaux apparaissent de façon isolée, tels que les frères Haal de Grevenmacher, J.B. Blaise de Pfaffenthal, Böhm, L. Courbain, Engling de Hollerich, Marcel Kirchen de Dommeldange, H. Burette de Bonnevoie. Le sculpteur Kinard est l'unique artiste étranger recensé. Il était originaire d'Athus. Sans doute réalisaient-ils encore d'autres monuments dont on ne conserve plus la trace, respectivement qui ont disparu après l'expiration de la concession, dont le caractère perpétuel a été supprimé en 1972. Th. Mergen a travaillé avec les architectes Clement pour le monument de Pierret, et avec Traus pour celui de Menager¹⁸⁸. Ces artisans sont polyvalents : Mergen et Misch travaillent aussi bien dans la pierre que dans le bronze.

L'Épitaphe

Depuis le XVIII^e siècle au moins, les hommes sentaient monter le besoin de crier leur douleur, de l'afficher sur la tombe qui devint le lieu du souvenir et du regret¹⁸⁹. Dès 1879, toute mention allant au-delà des noms du défunt, de la date de sa naissance et de sa mort devait bénéficier d'une autorisation spéciale du Collège des bourgmestres et échevins¹⁹⁰. Ceci explique sans doute leur caractère exceptionnel à partir de cette date. La gravure étant chère, l'épitaphe apparaît au niveau de l'élite effective ou autoproclamée (32 tombes sur 223 sélectionnées, soit 14,35 %) qui recourt aux indications biographiques. Ces notices sont exceptionnelles aux cimetières populaires de Neudorf, Hollerich, Bonnevoie, Weimerskirch et Bons Malades. Celle à caractère religieux est bien plus présente chez les membres de la communauté israélite que chez les chrétiens. Elle peut dépasser le nombre de 200 lettres ! A noter aussi que la marbrerie Jacquemart ne proposait pas de textes rédigés d'avance, mais ne faisait que graver les indications fournies par le client¹⁹¹.

Certains, comme le poète N.S. Pierret¹⁹² ou le maçon Nicolas Steffen de Weimerskirch, ont rédigé eux-mêmes leurs épitaphes. Si le poète s'est exprimé par des vers sur ce que fut la vie pour lui, l'humble maçon Steffen, décédé en 1872, exhorta sa fille à s'occuper de sa mère et à l'enterrer à côté de lui¹⁹³.

En d'autres occasions, ce sont les survivants qui crient leur peine : *Bons époux, bons parents, leur souvenir ne s'effacera point de la mémoire de leurs enfants*. Les formules stéréotypées *Unser innigst geliebter Vater, Gross-und Urgrossvater* ou *A la mémoire de notre chère et regrettée mère*¹⁹⁴ se retrouvent uniquement au cimetière israélite. D'autres épitaphes expriment l'espoir dans l'au-delà : *Sœur des anges, bientôt tu remontes près d'eux et avec eux tu prieras Dieu pour nous dans les Cieux*¹⁹⁵. *Maintenant vous êtes dans la tristesse, mais je vous verrai de nouveau et notre cœur se réjouira et personne ne vous ôtera votre joie*¹⁹⁶. *Hier ruht in Gott mein geliebter Gatte und Neffe Georg Eisner*¹⁹⁷. D'autres sont reprises à la liturgie des morts, ou aux psaumes, ou expriment

un ardent témoignage d'une foi inébranlable : *O crux spes unica Ave*¹⁹⁸. *Le Seigneur l'a donnée, le Seigneur nous l'enlève : Que son nom soit béni*¹⁹⁹. *Selig die im Herrn sterben*²⁰⁰.

D'autres épitaphes chantent la gloire du défunt : *Sa beauté faisait le bonheur de sa famille et sa main charitable était toujours ouverte à l'indigent*²⁰¹. *Hier ruht der unseres Hauses Licht und Sonne war, ein bleibend Vorbild für Gottesfurcht und Liebe. Als köstlich Richtschnur für alle Erdenzeit, denn nur so zu ehren ist der fromm und edel wie er gewesen*²⁰². *Von Gott und den Menschen war sie geliebt, in Andenken, im Segen*²⁰³. La plaque commémorative placée sur la première tombe de Paul Eyschen, disparue de nos jours, dressait l'éloge suivant, à comprendre sans le contexte politique difficile de la première guerre mondiale : *Ein treuer Diener seines Herrn und unsers Land. Ein halb Jahrhundert segensstarker Friedenszeit wird uns an seinem Grabe zur Vergangenheit. Wer hat wie er die Not der Gegenwart durchlebt und sorgend für sein Volk gesonnen und gestrebt. Was auch die Zukunft über uns verhängen mag, sein pflichtfroh Beispiel regle unseren Herzensschlag. Reicht ihm in Ehrfurcht trauernd euren vollsten Kranz*²⁰⁴.

Bien au-delà de cette sensibilité pour le défunt, la peur de l'anonymat semble avoir préoccupé davantage la société. De la fosse commune, on est passé à la tombe individuelle, de la fosse individuelle où le corps est enseveli sous les masses de terres, on est passé au caveau séparant le corps de la nature. La recherche d'un langage personnalisé pour se représenter par l'architecture de sa tombe en est un autre signe indicateur. Mais c'est l'épitaphe, bien plus qu'un buste, qui représente au mieux les valeurs qu'incarnait le défunt, voire même sa biographie, l'élément le plus personnel du défunt.



❑ Cimetière du Val des Bons malades : tombe J.B. Blaise. Le sculpteur J.B. Blaise prône la création d'un art funéraire artisanal : modèle lui servant de lieu de repos éternel (photo Tom Philippart)

A lire ces renseignements, on s'aperçoit que l'homme ne se distingue plus par le rang de la noblesse, quasi absent²⁰⁵, mais qu'il se définit et qu'il détermine sa propre valeur à partir de son travail et de la reconnaissance officielle et publique qu'il lui a value. La tombe est appelée à perpétuer la reconnaissance sociale, économique et politique du défunt, tout comme elle assume la fonction d'école de morale et de sagesse. Sa forme et le manteau utilisé lui confèrent un caractère d'éternité : ne pouvant garantir le contenu, on exalte le contenant !

L'importance accordée aux lieux de naissance et de décès, ainsi qu'aux différents lieux d'activité, renvoie directement à cette société déracinée, où l'homme s'est détaché de son sol natal et de ses aïeux pour faire des affaires, pour réussir sa vie. La mobilité était déjà à cette époque une clé de la réussite pour sa vie. Généralement cités avec les indications relatives à la profession et à la reconnaissance, ces indices biographiques semblent vouloir enseigner aux vivants la philosophie de vie libérale suivante : étudie, ne reste pas attaché au sol, suis les opportunités qu'offrent l'économie et/ou la politique, et tu réussiras. La reconnaissance officielle par le Souverain²⁰⁶ des mérites est le couronnement d'une vie réussie. Ce faisant, le cimetière n'est pas uniquement un lieu de mort et de décomposition, il est un élément-clé du cycle éternel de la création et de la destruction²⁰⁷.

Ici repose M. Jules-Charles-Louis Ernest van Damme, né à Bruges le 8 septembre 1854, décédé à Luxembourg le 21 mars 1893. // Conseiller Général de Belgique / Chevalier de l'Ordre de Léopold / Officier de la Couronne de Chêne/ RIP^{208, 209}.

Arthur Monnom, né à Champlon et décédé à Luxembourg, fut directeur des chemins de fer de l'Est de Lyon, ancien directeur de la compagnie belge des chemins de fer au Mexique, ancien consul de Belgique à Monterrey (Mexique) et chevalier de l'Ordre Léopold²¹⁰.

Mathias de Waha, né à Berbourg et décédé à Luxembourg, fut de son vivant professeur de physique et de

mathématique et secrétaire de la Commission grand-ducale d'instruction²¹¹.

Le curé Guillaume Huss avait exercé à Eich, Rumlange et à Obercorn²¹². Jean-Marie Bourkel, né à Martelange, était instituteur à Hautcharage et est décédé à Luxembourg²¹³.

La mention des lieux de naissance et de décès, assez fréquente dans les nécropoles juives, renvoie, pour cette communauté également, à l'immigration pour des raisons politiques.

Pour d'autres, la profession et la carrière priment : l'ingénieur et entrepreneur Emile Metz fut *maître des forges* à Dommeldange²¹⁴, Ernest Derulle, consul américain²¹⁵, Jean Théodore Wurth, docteur en médecine, en chirurgie et en accouchements, chevalier de l'Ordre de la Couronne de Chêne et secrétaire du Collège Médical²¹⁶. Edouard Aschman fut docteur et président du Collège Médical, Commandeur de l'Ordre la Couronne de Chêne²¹⁷. Auguste Turk fut Commissaire de surveillance des chemins de fer²¹⁸. Mathias Manternach fut enseignant, *Oberschulreligionslehrer*, et chevalier de l'Ordre de la Couronne de Chêne²¹⁹. Nicolas Beringer, instituteur et chevalier du même ordre²²⁰, Charles Simons, président de la Banque Internationale à Luxembourg, son fils, Henri, directeur de la même banque²²¹. De nombreux affichaient leur titre académique^{222, 223}.

La politique était encore un autre moyen pour réussir sa vie : Xavier Brasseur avait réussi comme député et conseiller communal²²⁴. L'entrepreneur Charles Joseph Collart était « membre de la Chambre des Députés »²²⁵. Jean Turm était fier d'avoir été échevin de la commune d'Eich et chevalier de l'Ordre de la Couronne de Chêne²²⁶.

Les professions artisanales arborent avec fierté les métiers de brasseur, de maître-boulangier, de maître des caves, de maçon, de négociant ou encore de rentier^{227, 228, 229, 230, 231}.



■ Cimetière de Weismerskirch : mausolée Collart qui à l'image de la ville, exploite soigneusement l'espace disponible, encastré dans le mur de soutènement (photo Tom Philippart)

La nouvelle classe sociale formée par les employés s'est représentée à son tour, quoique ses tombes demeurent très rares²³⁵.

Les épouses sont généralement citées en seconde position, l'activité économique ou politique du mari primant sur la valeur du travail d'éducation et de gestion de la famille délégué aux femmes. Le nom composé de la tombe familiale, la citation du titre de noblesse de l'épouse, respectivement de son lieu de naissance, témoignent de l'attachement particulier aux femmes. La fonction de donner la vie, réservée aux femmes, est interprétée comme une réassurance suffisante et bien réelle, une garantie de survie qui rend inutile la conquête du pouvoir, qui est compris comme moyen de liquidation de l'angoisse de la mort. La représentation de la femme dans la mort est donc distincte de celle des hommes²³⁷.

Si certaines tombes indiquent, en complément aux dates de naissance et de décès, l'âge du défunt, ceci sert à souligner soit le « bel âge » atteint, généralement au-dessus de 60 ans (correspondant à l'équivalent de moins de 10 % de la population totale entre 1880 et 1922²³⁸), soit pour souligner la mort vécue comme injuste et prématurée.

Symbolisme laïc et religieux

Le cimetière est donc une petite ville de pierre aux tombeaux serrés²³⁹. Le besoin ressenti de présenter tant d'éléments biographiques sur sa tombe transforme rapidement la simple borne funéraire en grande stèle. Dalle et stèle se rejoindront pour former désormais un seul monument²⁴⁰.

Eriger un monument funéraire revient à prendre la mort de l'autre, aussi bien que la sienne, comme objet. C'est une façon de la mettre à distance, de la réduire à un jeu abstrait. Dès lors, il faut la sublimer, l'occulter grâce à un monument funéraire qui enseigne les valeurs qui mènent à la gloire éternelle. C'est la bourgeoisie qui va coloniser la mort à son profit²⁴¹, car au-delà de la recherche d'une maîtrise de ses propres angoisses, elle se sert de ses morts comme d'une langue pour mieux exprimer ses statuts, sa place dans la société, son absence de communion avec les autres.

La magnificence et le choix des symboles ornant la tombe devaient souligner ce message. Le monument funéraire est conçu de façon à guider le regard sur la plaque mentionnant l'identité du/des défunt/s. Grilles et barres en miniature délimitent la propriété de la tombe. La noblesse du matériel est réservée à la représentation du message essentiel²⁴². Pour certains, c'est dans la mort qu'ils retrouvent Dieu. Leurs monuments expriment une foi inébranlable dans le Christ largement représenté par la croix comprise comme *spes unica*, mais aussi par tout le répertoire symbolique chrétien. Pour d'autres, cette croyance est plus tiède, et symboles de réussite économique et sociale se partagent avec ceux du christianisme ou relèvent de l'accessoire. Pour les agnostiques et les athées, les

modèles de l'Antiquité font légion : stèles et obélisques, urnes voilées ou non, symboles de franc-maçonnerie, représentation exubérante de l'activité professionnelle et culturelle du défunt tiennent la place généralement réservée aux symboles de la foi chrétienne. Alors que la tombe chrétienne affirme l'espérance dans l'au-delà, la sépulture du non croyant est centrée sur le personnage du défunt.

Les tombes individuelles de la communauté juive sont quasi identiques aux sépultures des chrétiens et des laïcs enterrés sur les cimetières communaux. Ceci prouve que l'art funéraire est devenu un véritable produit industriel et de masse. Le lettrage en hébreu remplace le lettrage latin, l'urne ou l'arbre brisé remplace la croix latine, les mains apposées du prêtre juif, le chrisme des tombes chrétiennes. Un désir d'émancipation de la tradition juive se manifeste par le recours aux scènes plastiques représentant, à l'antique, l'adieu du défunt au monde présent, ou par l'aménagement de jardinières et de crochets pour couronnes de fleurs, alors que le dépôt de cailloux sur la tombe devait honorer les défunts en place et lieu des fleurs²⁴³.

Ces manières très différentes de gérer la question de la mort prouvent que la large majorité adhère à l'individualisme – le succès de la concession et du caveau le démontre suffisamment. La question devient cependant très nuancée lorsqu'il s'agit de la relation à Dieu. D'une foi inébranlable, on passe par une piété de convenance jusqu'à l'incrédulité, d'une fusion dans l'Eternel jusqu'au triomphe de la personne dont seule la mémoire est immortelle.

- 1 CLESSE, René, Vom Sterben reden, Annäherung an ein Tabu, in *Ons Stad*, N°44, Luxembourg, 1993, p. 5.
- 2 Cimetière Notre-Dame 110 tombes, Israëlité 24 ; Bons Malades 9, Bonnevoie 12 ; Hollerich 32, Weimerskirch 25, Neudorf 11. La sélection des tombes s'effectuait sur base de la période, du matériel employé, de la hauteur et du type du monument, de l'épithaphe, du style, respectivement du décor symbolique.
- 3 ARIES, Philippe, *L'homme devant la mort*, Paris, 1977, p. 69.
- 4 BECK, Henri, Inhumations d'hier et d'aujourd'hui, in *Ons Stad*, N°44, Luxembourg, 1993, p. 19-20.
- 5 SOCIÉTÉ DES AMIS DE NICOLAS VAN WERVEKE, *Anthologie Nicolas van Werveke*, Luxembourg, 1956, p. 107-108.
- 6 PLEYEL, Peter, *Friedhöfe in Wien*, Wien, 1999, p. 81.
- 7 ARIES, Philippe, *L'Homme ...op.cit.*, p. 472.
- 8 SOCIÉTÉ DES AMIS DE NICOLAS VAN WERVEKE, *Anthologie ...op.cit.*, p. 202-203.
- 9 Le cimetière du Fetschenhof se trouvait sur le territoire de la commune de Sandweiler, puis de Hamm, la partie agrandie du cimetière de Notre-Dame est située sur le territoire de la commune du Rollingergrund.
- 10 L'article 14 du décret de 1804 « *Toute personne pourra être enterrée sur sa propriété, pourvu que ladite propriété soit hors et à distance prescrite de l'enceinte des villes et bourgs* » ne s'applique donc pas en milieu urbain. (RUPPERT, P(ierre), *Code politique et administratif du Grand-Duché de Luxembourg*, Luxembourg, 1907, p. 600).
- 11 *ibidem*, p. 601.
- 12 A.V.L., LU IV/2 11D, N°307.
- 13 VILLE DE LUXEMBOURG, *Analytischer Bericht der Stadtratsitzungen*, N°15, Luxembourg, 1916, p. 85-86.
- 14 IDEM, *Bulletin communal des séances du conseil communal*, N°11, Luxembourg, 1872, p. 92-93.
- 15 BECK, Henri, Inhumations d'hier et d'aujourd'hui, in *Ons Stad*, N°44, Luxembourg, 1993, p. 19.
- 16 VILLE DE LUXEMBOURG, *Analytischer Bericht ...op.cit.*, N°15, Luxembourg, 1916, p. 86.
- 17 A.V.L., LU IV/2 11D, N°307.
- 18 CHARLET, Christian, *Le Père-Lachaise, au cœur de Paris des vivants et des morts*, s.l., s.d., p. 86 ; PLEYEL, Peter, *Friedhöfe in Wien ...op.cit.*, p. 106 ; *Feuerbestattung in Meyers Lexikon*, t.4, Leipzig, 1926, p. 646.
- 19 Depuis 1963, l'Eglise ne fait plus obstacle à l'incinération, du moment qu'elle ne revêt pas le caractère d'un rejet de la foi en la résurrection du corps. (Nouvelle encyclopédie catholique Théo, Paris, 1989, p. 919c).
- 20 BECK, Henri, Inhumations ...op.cit., p. 19.
- 21 VILLE DE LUXEMBOURG, *Bulletin communal ...op.cit.*, N°11, Luxembourg, 1900, p. 165-166.
- 22 CLESSE, René, *Das wahre Grab der Toten ist im Herzen der Leben, kleine Geschichte der Feuerbestattung anlässlich des in Hamm geplanten Krematoriums*, in *Ons Stad*, N° 28, Luxembourg, 1988, p. 22-23.
- 23 RUPPERT, P(ierre), *Code ...op.cit.*, p. 600.
- 24 CHARLET, Christian, *Le Père-Lachaise ...op.cit.*, p. 29.
- 25 A.V.L., LU IV/2 11 D, N° 854.
- 26 VILLE DE LUXEMBOURG, *Bulletin communal ...op.cit.*, N°1, Luxembourg, 1898, p. 25-26.
- 27 IDEM, *Règlement de police sur les cimetières ...op.cit.*, p. 17-18.
- 28 A.V.L., LU IV/2 11 D, N°854.

- 29 Le règlement paru en 1880 exigera une profondeur d'au moins 2 mètres. (VILLE DE LUXEMBOURG, Règlement de police sur les cimetières de 1879, Luxembourg, 1880, p. 11).
- 30 RUPPERT, P(ierre), Code ...op.cit., p. 600.
- 31 Ibidem, p. 203 et CHARLET, Christian, Le Père-Lachaise... op.cit., p. 16.
- 32 VILLE DE LUXEMBOURG, Rapport administratif pour l'année 1874, Luxembourg, 1875, p. 14.
- 33 ARCHIVES PRIVEES DE LA MARBRERIE JACQUEMART, livrets de commandes, 1905-1907, N°7.
- 34 IDEM, citons à titre d'exemple un client souhaitant bénéficier de la même tombe qu'un médecin enterré au cimetière Notre-Dame, ou un autre client désirant la même tombe que le gantier Gabriel Mayer, ancien propriétaire de la villa Vauban.
- 35 VILLE DE LUXEMBOURG, Analytischer Bericht ...op.cit., N°20, Luxembourg, 1916, p. 117.
- 36 A.V.L., LU IV/2 11 D, N°1309.
- 37 Ibidem, N°854.
- 38 Ibidem, N°1324.
- 39 Ibidem, N°854.
- 40 Ibidem, N°307.
- 41 VILLE DE LUXEMBOURG, Analytischer Bericht ...op.cit., N°21, Luxembourg, 1918, p. 146.
- 42 Ibidem, N°8, Luxembourg, 1918, p. 54.
- 43 A.V.L., EI/VI, C, N°107.
- 44 VILLE DE LUXEMBOURG, Bulletin communal ...op.cit., N°1, Luxembourg, 1898, p. 22.
- 45 IDEM, Analytischer Bericht ...op.cit., N°17, Luxembourg, 1914, p. 101.
- 46 IDEM Bulletin communal ...op.cit., N°1, Luxembourg, 1898, p. 17.
- 47 IDEM, Analytischer Bericht ...op.cit., N°8, Luxembourg, 1918, p. 55.
- 48 PHILIPPART, Robert, L., Stadt- oder Stadtplanung für das neue Luxemburg, in Ons Stad, N°99, Luxembourg, Luxembourg, 2012, p. 14-19.
- 49 ALOSS, 100 ans de sécurité sociale au Luxembourg, in Bulletin des questions sociales, Bulletin N°10, Luxembourg, 2001, p. 91.
- 50 ARCHIVES PRIVEES DE LA MARBRERIE JACQUEMART, livrets de commandes, 1905-1907, N°7, exemple du facteur Nehrenhausen, payant 30 francs par mois pour s'offrir une tombe à son goût.
- 51 Ibidem, livrets de commandes 1905-1907 et 1918-1920.
- 52 Ibidem.
- 53 Ibidem.
- 54 VILLE DE LUXEMBOURG, Bulletin communal ...op.cit., N°1, Luxembourg, 1898, p. 25.
- 55 IDEM, Analytischer Bericht...op.cit., N°8, Luxembourg, 1918, p. 54.
- 56 Le décret de 1804 réservait encore le droit exclusif de fournir les voitures, tentures, ornements et de faire toutes les fournitures quelconques nécessaires pour les enterrements et pour la décence ou la pompe des funérailles. (RUPPERT, P(ierre), Code ...op.cit., p. 601).
- 57 VILLE DE LUXEMBOURG, Règlement de police sur les cimetières ...op.cit., p. 4 ; 14-15.
- 58 PLEYEL, Peter, Friedhöfe in Wien ...op.cit., p. 99.
- 59 VILLE DE LUXEMBOURG, Bulletin communal ...op.cit., N°1, Luxembourg, 1898, p. 9.
- 60 IDEM, Rapports administratifs pour l'année 1901-1915, chapitre corbillard.
- 61 Ibidem, Luxembourg, 1916, p. 57.
- 62 JUNGBLUT, Tony, Geschichten von sieben Friedhöfen., in A-Z, N° 8, Luxembourg, 1939, p.5-6.
- 63 VILLE DE LUXEMBOURG, Analytischer Bericht... op.cit., N°8, Luxembourg, 1918, p. 55.
- 64 PHILIPPART, Robert L., L'historicisme à Luxembourg, de la ville fortresse à la capitale nationale, Luxembourg-Louvain-la-Neuve, 2006, t. 1, p. 903-1022.
- 65 ARCHIVES PRIVEES DE LA MARBRERIE JACQUEMART, livrets de commande, 1905-1920.
- 66 Granit noir de Suède, granit gris de Belgique, syénite vert, syénite foncé, pierre rouge de Suède, pierre rouge de Finlande, pierre rouge de Saxe, labrador clair, marbre blanc, granit des Vosges (MARBRERIE, JACQUEMART, livrets de commande 1905 à 1920).
- 67 VILLE DE LUXEMBOURG, Analytischer Bericht...op.cit., N°8, Luxembourg, 1918, p. 55.
- 68 PHILIPPART, Robert, Luxembourg, Historicisme et identité visuelle d'une ville, Luxembourg, 2007, p. 172-177.
- 69 MARBRERIE JACQUEMART, livrets de commande 1905 – 1920.
- 70 ARIES, Philippe, Essais de mémoire 1943-1983, Paris, 1987, p. 299-307.
- 71 HEIDERSCHIED, André, Aspects de sociologie religieuse du diocèse de Luxembourg, t.1, Luxembourg, 1961, p. 26 & 29.
- 72 Ibidem, p. 26.
- 73 VILLE DE LUXEMBOURG, Rapports administratifs 1901-1915, chapitre service des corbillards.
- 74 BECK, Henri, Inhumations ...op.cit., in Ons Stad, N°44, Luxembourg, 1993, p. 22.
- 75 BULZ, Emmanuel, Dr., L'ancien cimetière juif de Clausen, in Ons Stad, N°22, Luxembourg, 1986, p. 22.
- 76 VILLE DE LUXEMBOURG, Analytischer Bericht ...op.cit., N°3, Luxembourg, 1912, p. 19.
- 77 Ibidem, N°5, Luxembourg, 1871, p. 29.
- 78 IDEM, LU IV/2 B LUJA, N°17.
- 79 VILLE DE LUXEMBOURG, Rapport administratif pour l'année 1913, Luxembourg, 1914, p. 27-28.
- 80 IDEM, Analytischer Bericht, N°20, Luxembourg, 1913, p. 20.
- 81 LUIS, Vasco Daniel, La contribution sociale de l'hospice civil aux 19 et 20 e siècles, in 700 Jahre Hospitalgeschichte in der Stadt Luxemburg, 2009, p.42-57.
- 82 JUNGBLUT, Tony, Geschichten ...op.cit., in A-Z, N° 10, Luxembourg, 1939, p. 4-6.
- 83 A.V.L., LU IV/2 11 D, N°854.
- 84 CLESSE, René, L'ancienne prison du Gronn., in Abbaye de Neumunster, Luxembourg, 2004, p. 74-75.
- 85 VILLE DE LUXEMBOURG, Bericht der Gemeindeangelegenheiten ...op.cit., Luxembourg, 1874, p. 13.
- 86 Ibidem, p. 14.
- 87 A.V.L., LU IV/2 11 D, N°284.
- 88 Ibidem, N°854.
- 89 IDEM., LU IV/2 C, N°30.
- 90 IDEM, LU IV/2 C, N°30.
- 91 VILLE DE LUXEMBOURG, Bulletin communal ...op.cit., N°27, Luxembourg, 1903, p. 218. et A.V.L., LU IV/2 11 D, N°854.
- 92 Ibidem.
- 93 IDEM, LU IV/2 11 D N°977.

- 94 En moyenne, chaque année (1901-1915) près de 58% des inhumations au Fetschenhof (VILLE DE LUXEMBOURG, Rapports administratifs 1901-1915, service du corbillard).
- 95 VILLE DE LUXEMBOURG, Analytischer Bericht ...op.cit., N°11, Luxembourg, 1915, p. 72.
- 96 IDEM, Rapport administratif pour l'année 1914, Luxembourg, 1915, p. 26.
- 97 IDEM, HO/IV 11 D, N°22.
- 98 IDEM, HO/IV C, P, N°315; ibidem, N°306; IDEM, LU IV/2 B LUJA, N°17; IDEM, LU IV/1, C, N°381.
- 99 IDEM, LU IV/2 11 D, N°1309.
- 100 HOFFMANN, Richard, Neuzeitliche Friedhofskunst, in Die christliche Kunst, N°XXV, Munich, 1925, p. 68.
- 101 VILLE DE LUXEMBOURG, Bulletin communal ...op.cit., N°19, Luxembourg, 1872, p. 154.
- 102 Ibidem, N°14, Luxembourg, 1873, p. 123.
- 103 A.V.L., LU IV/2 11 D, N°854.
- 104 THOMAS, Louis-Vincent, L'Homme et la mort, in Histoire des Mœurs, France, 1991, p. 817-819.
- 105 VILLE DE LUXEMBOURG, Bulletin communal ...op.cit., N°8, Luxembourg, 1872, p. 67.
- 106 Ibidem, N°11, Luxembourg, 1872, p. 90.
- 107 Ibidem, N°15, Luxembourg, 1874, p. 136.
- 108 A.V.L., LU IV/2, 11 D, N°579-585.
- 109 PHILIPPART, Robert L., Villa Foch, Luxembourg, 2012, p.14.
- 110 A.N.L., forteresse, 1775-1917, N°427.
- 111 A.V.L., LU IV/2 B LUJA, N°17.
- 112 VILLE DE LUXEMBOURG, Analytischer Bericht ...op.cit., N°20, Luxembourg, 1916, p. 117.
- 113 A.V.L., LU IV/2 11 D, N°984.
- 114 Ibidem, N°15, Luxembourg, 1916, p. 85.
- 115 Ibidem, p. 85.
- 116 A.V.L., LU IV/2, B, N°84.
- 117 IDEM, LU IV/2 B 83-84 et IDEM, LU IV/2 C 424-426.
- 118 VILLE DE LUXEMBOURG, Analytischer Bericht ...op.cit., N°20, Luxembourg, 1916, p. 118.
- 119 Ibidem, N°27, Luxembourg, 1916, p. 167.
- 120 A.V.L., HO IV C, P N°313.
- 121 THOMAS, Louis-Vincent, L'Homme et la mort, in Histoire des mœurs, France, 1991, p. 819-820.
- 122 HERTZ, R., Sociologie religieuse et folklore, Paris, 1979, p. 33.
- 123 DANSEL, Michel, Les lieux de culte au cimetière du Père-Lachaise, Paris, 1999, p. 23-34.
- 124 PHILIPPART, Robert L., Le maître-autel, in Une église au carrefour de la vie, Luxembourg, 2011, p. 68.
- 125 A.V.L., LU IV/2 B, N°6.
- 126 IDEM, LU IV/2 11 D, N°1309.
- 127 IDEM, LU IV/1 11 D, A I, N°1908.
- 128 Gabriel Mayer, né en 1818, à St Avoird, s'était installé à Luxembourg où il allait ouvrir en février 1870 une ganterie à l'ancienne caserne d'artillerie. Il se fit naturaliser en 1877. (PHILIPPART, Robert L., La villa et ses habitants : histoire d'une belle demeure, in Villa Vauban, collection histoire architecture, Luxembourg, 2010, p.32-38).
- 129 Cimetière des Bons Malades, monument portant l'inscription « Le Souvenir français ». Le socle reprend en lettres dorées les noms des douze soldats.
- 130 www.souvenir-francais.com
- 131 VILLE DE LUXEMBOURG, Bulletin communal ...op.cit., N°16, Luxembourg, 1874, p. 141.
- 132 IDEM, Rapport administratif pour l'année 1914, Luxembourg, 1915, p. 27.
- 133 JAUFFRET, Jean-Charles, La question du transfert des corps 1915-1934, in Traces de 14-18, actes du Colloque International de Carcassonne, Rauffriac d'Aude, 1997, p. 2.
- 134 JUNGBLUT, Tony, Geschichten ... op.cit., ...N°10, Luxembourg, 1939, p. 6.
- 135 WOLFF, Bernard, Coup d'œil ...op.cit., in Harmonie municipale 1908-1958, Luxembourg, 1958, p. 71.
- 136 JAUFFET, Jean-Charles, La question ...op.cit. 8.
- 137 PIER, J.P., Bonneweg in Mittelalter und Neuzeit und seine geschichtlichen Beziehungen zu Hollerich, Luxembourg, 1939, p. 128-133 & 235.
- 138 RAUTENBERG, Michel, La rupture patrimoniale Aubenas d'Ardèche, 2003, p. 151-152.
- 139 JUNGBLUT Tony, Geschichten ...op.cit., in A-Z, N°6, Luxembourg, 1939, p. 4.
- 140 Indépendance luxembourgeoise, N°252, Luxembourg, 1899, p. 3.
- 141 DIDERICH, Gaston, Honneur à Laurent Menager et à l'Union des Sociétés de Chant de la ville de Luxembourg, in Centenaire, Laurent Menager 1835-1902, Luxembourg, 1935, p. 4.
- 142 PIER, J.P., Bonneweg in Mittelalter und Neuzeit ...op.cit., p. 235.
- 143 WELTER, Michel ; SCHUMACHER, Henri, Chronik des luxemburger Musikverbandes 1863-1999, t.1, Luxembourg, 1999, p. 189.
- 144 A.V.L., LU IV/2 11 D, N°1309.
- 145 PHILIPPART, Robert L., L'historicisme à Luxembourg, Luxembourg, 1989, p. 145.
- 146 ARIES, Philippe, L'homme devant la mort ...op.cit., p. 496.
- 147 MERSCH, François, KOLTZ J(ean)-(P(ierre)), Luxembourg, forteresse et belle époque, Luxembourg, 1976, p. 265.
- 148 THILL, Gérard, Genèse du plan-relief de la forteresse et ville de Luxembourg réalisé par le capitaine Guillaume Weydert, in Châteaux-forts, ville et forteresse, Luxembourg, 1986, p. 223&235.
- 149 A.V.L., LU IV/2 11 D, N°977.
- 150 MERSCH, Jules, Paul Eyschen, in Biographie nationale, t. 5, Luxembourg, 1953, p. 146.
- 151 JAUFFRET, Jean-Charles, La question ...op.cit., p. 2.
- 152 Zinnen fut lui-même membre de la loge, Weydert avait tenu à recevoir un enterrement civil.
- 153 Le temple, ses décors et dessins (Bélangier, Trémont), sa musique (Zinnen, Decker), in Les francs-maçons dans la vie culturelle, Luxembourg, 1995, p. 45.
- 154 Luxemburger Zeitung, N°165, Luxembourg, 1902, p. 3.
- 155 A.V.L., LU IV/2 11 D, N°1309.
- 156 FLOHR, J.P., Biographie von Lorenz Menager, in Centenaire Laurent Menager 1835-1902, Luxembourg, 1935, p. 12.
- 157 Ibidem.
- 158 JUNGBLUT, Tony, Geschichten ...op.cit., in A-Z, N°8, Luxembourg, p. 4-5.
- 159 WEHENKEL, Henri, Recherches autour d'un monument : exilés de la Commune et partisans de l'Internationale au Luxembourg, in Luxembourg-Paris-Luxembourg 1871, Luxembourg, 2001, p. 122.

- 160 Cimetière Notre-Dame, tombe Joseph Junck.
- 161 MASSARETTE, Jos(eph), Dr., Staatsminister Paul Eyschen, in Hochland, s.l., 1915, p.371-372.
- 162 MERSCH, François, Luxembourg, Belle Epoque, guerre et paix, Luxembourg, 1978, p.125 & 128.
- 163 Gräber grosser Luxemburger, in Revue, n°45, Luxembourg, 1966, p. 34.
- 164 Leichenschänderische Hoheit, in Luxemburger Wort, N°285, Luxembourg, 1915, p. 4. et Ibidem, N°291, Luxembourg, 1915, p. 3.
- 165 Luxembourg, cimetière Notre-Dame, tombe Charles Martha.
- 166 Ibidem, tombe Nicolas Martha.
- 167 IDEM, cimetière de Neudorf, tombe de Jean-Marie Bourkel.
- 168 IDEM, cimetière Notre-Dame, tombe des familles Sauer-Boucon-Luja.
- 169 IDEM, cimetière de Bonnevoie, tombe Pierre Hentges.
- 170 VILLE DE LUXEMBOURG, Analytischer Bericht ...op.cit., N°8, Luxembourg, 1918, p. 55.
- 171 ARCHIVES PRIVEES DE LA MARBRERIE JACQUEMART, Livrets de commandes 1905-1920.
- 172 Grabmale, t. 3 Steinwerke Rupp & Möller, Karlsruhe, (1927).
- 173 Pendant des années, Jacquemart en est un fournisseur important, acheminant ses monuments à Paris, par chemin de fer. Citons deux exemples qui illustrent le chiffre d'affaires réalisé: en 1919, Jacquemart décroche une commande pour 46 monuments d'une valeur totale de 133.400 frs et une autre pour 14 monuments pour un prix de 84.785 frs! (MARBRERIE JACQUEMART, livret de commande de 1919, commande du 6 septembre, 7 mars).
- 174 ARCHIVES PRIVEES DE LA MARBRERIE JACQUEMART, Livrets de commandes 1905 - 1920.
- 175 Cf note N°66.
- 176 MERSCH, Jules, Paul Eyschen ...op.cit., in Biographie nationale, t.5, Luxembourg, 1953, p.152.
- 177 Luxembourg, cimetière des Bons Malades, tombe Stephano-Jander-Nestler et cimetière Notre-Dame, tombe de 1898 dont l'épitahe a disparu.
- 178 WOLFF, Georg, Jakob, Münchner Waldfriedhof, Augsburg, 1928, p. 23-24.
- 179 Luxembourg, cimetière des Bons Malades, tombe Blaise-Schweich.
- 180 ARCHIVES PRIVEES DE LA MARBRERIE JACQUEMART, livrets de commandes 1905-1920.
- 181 Nous avons pu retrouver les tombes des architectes suivants : Charles Arendt, Pierre Kemp, Pierre Funck, Georges Traus, et l'ingénieur Jean Worré. Comme elles se distinguent nettement des productions industrielles, nous admettons qu'ils en furent les auteurs.
- 182 Denkmal-Enthüllung, in Luxemburger Zeitung, N°216, Luxembourg, 1902, p. 4.
- 183 Luxembourg, cimetière Notre-Dame, tombe J.A. Zinnen.
- 184 A.V.L., LU IV/2 11 D, N°977.
- 185 IDEM, LU IV/2 C 355.
- 186 Luxembourg, cimetière Notre-Dame, tombe Eydt-Funck.
- 187 Le sculpteur Jean-Théodore Mergen (1884-1972) était membre du Cercle Artistique Luxembourgeois. Le Musée National d'Histoire et d'Art conserve quelques œuvres de lui (HERR, Lambert, Signatures, portraits et auto-portraits, Luxembourg, 2001, p. 218).
- 188 Denkmal-Enthüllung, ...op.cit., in Luxemburger Zeitung N°216, Luxembourg, 1902, p. 4.
- 189 ARIES, Philippe, L'Homme devant la mort ...op.cit., p. 523.
- 190 VILLE DE LUXEMBOURG, Règlement de police sur les cimetières ...op.cit., p. 18.
- 191 MARBRERIE JACQUEMART, Livrets de commande 1905 - 1920.
- 192 N.S. Pierret, tiré à part d'une notice biographique, s.l. (1899), p. 18.
- 193 Luxembourg, cimetière de Weimerskirch, tombe Gehlen-Majerus.
- 194 IDEM, cimetière Belle Vue, tombes Samuel Nussbaum et Daniel Hertz.
- 195 IDEM, cimetière Notre-Dame, tombe Anne France Joseph Clesse.
- 196 Ibidem, tombe Paquet-Funck.
- 197 IDEM, cimetière Belle Vue, tombe Georges Eisner.
- 198 IDEM, cimetière Notre-Dame, tombe de l'architecte Pierre Kemp.
- 199 Ibidem, tombe de Julie Pauline Schaan.
- 200 IDEM, cimetière de Neudorf, tombe famille Berg-Klepper.
- 201 IDEM, cimetière Notre-Dame, tombe Marie Marguerite Bruck.
- 202 IDEM, cimetière Belle Vue, tombe Sylvain Israël.
- 203 IDEM, cimetière des Bons Malades, tombe Sœur Pia Theisen.
- 204 MERSCH, François, Luxembourg, Belle Epoque, Guerre ...op.cit., p. 128.
- 205 Le cimetière Notre-Dame contient au moins cinq tombes représentant des armoiries familiales (de la Fontaine, de Waha, de Fallize, van Damme, d'Ormaney), le cimetière de Weimerskirch un seul, celui de la baronne d'Anethan.
- 206 Toutes les nominations à l'ordre national civil ou militaire appartiennent au grand-maître qu'est le Roi-Grand-Duc (RUPPERT, P., Code ...op.cit., p. 423.).
- 207 ARIES, Philippe, L'homme devant la mort ...op.cit., p. 525.
- 208 Luxembourg, cimetière Notre-Dame, tombe famille van Damme.
- 209 4^e classe de l'ordre national de la Couronne de Chêne institué en 1841 (Relevé général des Luxembourgeois décorés d'un ordre national, Luxembourg, 1938, p. 24.).
- 210 Luxembourg, cimetière Notre-Dame, famille Monnom-Arendt.
- 211 Ibidem, tombe Mathias de Waha.
- 212 IDEM, cimetière du Fetschenhof, tombe R.D. Guillaume Huss.
- 213 IDEM, cimetière de Neudorf, tombe Jean-Marie Bourkel.
- 214 IDEM, cimetière de Weimerskirch, tombe Emile Metz.
- 215 IDEM, cimetière Notre-Dame, tombe famille Derulle-Jaminet.
- 216 Ibidem, tombe Jean Théodore Wurth.
- 217 Ibidem, tombe Ed. Aschman.
- 218 Ibidem, tombe famille Auguste Turk.
- 219 Ibidem, tombe Mathias Manternach.
- 220 IDEM, cimetière de Weimerskirch, tombe Nicolas Beringer.
- 221 IDEM, cimetière Notre-Dame, tombe famille Simons.
- 222 IDEM ibidem, tombes Jean-François Eydt et Pierre Kemp.
- 223 IDEM, cimetière de Hollerich, tombe Alphonse Ettingen.
- 224 IDEM, cimetière Notre-Dame, tombe Jean Worré.
- 225 Ibidem, tombe Prosper Namur.
- 226 Ibidem, tombe Charles Schmitz.
- 227 Ibidem, tombe Fred. Michaelis.
- 228 Ibidem, tombe famille de Scherff.
- 229 Ibidem, tombe Xavier Brasseur.
- 230 IDEM, cimetière de Weimerskirch, tombe Charles Joseph Collart.
- 231 Ibidem, tombe famille Turm-Olm.

- 232 IDEM, cimetière du Fetschenhof, tombe Henri Funck.
- 233 IDEM, cimetière Notre-Dame, tombe Jean Theisen.
- 234 IDEM, cimetière du Fetschenhof, tombe Adam Wagner.
- 235 IDEM, cimetière de Weimerskrich, tombe Nicolas Gehlen et cimetière des Bons Malades, tombe J.B. Blaise.
- 236 IDEM, cimetière de Hollerich, tombe Jean-Pierre Brimeyer.
- 237 LOUIS-VINCENT, Thomas, L'Homme et la mort ...op.cit., p. 803.
- 238 HEIDERSCHIED, André, Aspects de sociologie ...op.cit., p. 35.
- 239 ARIES, Philippe, L'Homme devant la mort ...op.cit., p. 527.
- 240 CHARLET, Christian, Le Père-Lachaise ...op.cit., p. 58.
- 241 THOMAS, Louis-Vincent, L'Homme et la mort ...op.cit., p. 822.
- 242 ARCHIVES PRIVEES DE LA MARBRERIE JACQUEMART, Livrets de commandes 1905 à 1920.
- 243 PHILIPPART, Robert L., Luxembourg, de l'historicisme au modernisme ...op.cit., p. 1081-1091.